

LES
ECHOS
DE *Vigny*

BULLETIN MUNICIPAL
JANVIER 2019 N°31

PAGE 10
LES TRAVAUX

PAGE 16
**LE MAITRE DE POSTE
AU BORD'HAUT
DE VIGNY**

PAGE 25
**LES 24H DE VIGNY
COURSE
DE PUSH CARS**



**LES 24H
DE VIGNY**

**SAMEDI
29
JUN 2019**

Course de push cars

SUR LE THÈME DU CINÉMA



Editorial 03

Budget communal

Budget principal - Exercice 2018 04
 Service assainissement - Exercice 2018 05
 Part des taxes locales dans les recettes 06
 Taux d'endettement budget principal 06
 Taux d'endettement budget annexe : assainissement 07

Informations Municipales

Taux des 4 taxes locales 2018 des communes de la CCVC 08
 Les recettes : évolution des dotations de l'État au profit de la commune 09
 Les dépenses : la contribution de la commune au fonds de péréquation 09
 Travaux réalisés dans la commune en 2018 10
 Travaux projetés en 2019 12
 Ce qu'il faut savoir 14

Dossier

Le Maître de poste au Bord'Haut de Vigny 16

Actualités

Une année à l'école 20
 Les écrits de travail des élèves de CM1/CM2 21
 Collège : bilan 2017/2018 et projets pour 2019 22
 Commémoration de l'armistice Centenaire de l'armistice 2018 23
 Succès de la journée du patrimoine 24
 Les 24H de Vigny, course de push cars 25
 Féerie du marché de Noël avec Vigny Loisirs Noël des enfants 26
 L'entreprise Add-On Consulting s'installe à Vigny 27
 Actualité du Conseil Intercommunal Jeunes (CIJ) 27

Vie associative

Tennis Club de Vigny 28
 École de Sabre Kusanagi 28
 Vigny loisirs 29
 Association Sportive du Vexin 29
 Association des Parents d'Élèves de Vigny (APEV) 30
 Clocher en danger : naissance d'une association, ASSAUREV 30

En bref

Savez-vous comment fonctionne la cantine de l'école ? 31
 Spectacle «Pourquoi les chats ne nous parlent pas» 32
 Dédicace à la bibliothèque : Frédéric Deligne 32
 Nouvelle installation à la Croix Jacquesbot 32
 Concert du nouvel an 32
 Liste des récipiendaires 32
 État civil 33

Arrêt sur images

Moments forts de 2018... 34
 Agenda 36





Chère Madame, cher Monsieur,

Le conseil municipal et l'ensemble du personnel communal se joignent à moi pour vous adresser nos vœux les plus sincères et chaleureux pour cette nouvelle année à partager avec tous ceux qui vous sont chers, qu'elle soit celle de la paix, de la sérénité, de la bienveillance et de la fraternité.

En cette période nous ne devons pas oublier celles et ceux qui souffrent de solitude, qui sont malades, ont des difficultés personnelles et professionnelles.

Dans ce bulletin municipal vous pourrez prendre connaissance des travaux réalisés en 2018 et ceux en cours ou qui vont démarrer cette année. Je tenais à évoquer les travaux d'assainissement, à savoir la mise en séparatif sur plusieurs zones de la commune des réseaux eaux usées et pluviales.

Ces travaux de mise en séparatif sur le domaine public qui ont coûté 2 millions d'euros se sont terminés en 2017, et l'année 2018 aura été l'année des travaux de raccordement en domaine privé chez les riverains concernés qui sont réalisés à plus de 90 %. Il restera à engager dans les années à venir le remplacement de notre station d'épuration qui n'est plus adaptée et vieillissante. Ce projet ne se fera pas sans une mutualisation nécessaire et indispensable, d'abord avec la commune de Longuesse puisque nous prévoyons que cette future station d'épuration soit partagée avec notre commune voisine, mais au-delà, avec la loi NOTRe, il s'opérera un transfert de la compétence eau, assainissement au profit de la communauté de communes, permettant ainsi une mutualisation des coûts que la commune à elle seule ne pourrait pas supporter sauf à continuer d'augmenter la taxe d'assainissement de façon inconsidérée.

Notre rôle d'élus de proximité est aussi de permettre d'organiser et de favoriser des moments de convivialité, d'échange, de partage et de rassemblement.

Cela passe par nos réunions de quartier que l'on organise, ou l'accueil des nouveaux habitants.

Notre fête communale « Vigny en fête » organisée avec les associations, elle s'est déroulée le 2 juin dernier sous un beau soleil où plus de 300 méchouis/saucisses ont été servis.

La journée éco citoyenne au mois de mars et la journée du patrimoine qui a eu lieu le 16 septembre à travers la visite de ses sites dits remarquables, plus de 70 personnes étaient présentes.

Les jeux inter villages organisés en 2018 à Sagy où 32 enfants Vignois participaient, la prochaine est organisée à Avernès venez nombreux.

2019 sera marquée par les «24h de Vigny» course de push cars organisée le 29 juin prochain qui sera une fête intercommunale, dont le programme vous est détaillé dans le journal.

Je veux remercier le comité de pilotage et tous les bénévoles qui s'investissent dans cette belle aventure et j'espère que beaucoup d'autres Vignois et Vignois nous rejoindront, nous avons besoin de vous !

Au-delà de cette manifestation, je crois que ces moments sont des moments privilégiés de partage, d'échange, de rassemblement, où nos différences s'estompent autour d'objectif commun et je pense au regard de la situation et des événements actuels qui secouent notre pays que nous avons besoin de ces moments.

Pour conclure, je tiens à remercier très sincèrement les bénévoles, associations de la commune qui sont très actives et qui ont un rôle essentiel dans la vie de notre village.

Mes remerciements aussi à l'ensemble du personnel communal, au corps enseignant, les membres des commissions municipales, conseillers municipaux et adjoints qui m'aident au quotidien avec comme objectif d'œuvrer dans l'intérêt général.

Je vous souhaite à nouveau une belle et bonne année 2019.

Robert de Kervéguen
Maire de Vigny

Budget principal

Exercice 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | DÉPENSES | | RECETTES |
|--|------------------|---|---------------------------|
| CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL Fournitures, travaux et services extérieurs, impôts | 444 631 | PRODUITS DES SERVICES ET PRODUITS DOMANIAUX | 131 984 |
| CHARGES DE PERSONNEL Administration, technique, voirie et espaces verts, gardiennage, entretien des locaux | 519 559 | IMPÔTS DIRECTS LOCAUX | 409 962 |
| ATTÉNUATIONS DE PRODUITS Prélèvement obligatoire sur les ressources fiscales de la commune au profit des collectivités et intercommunalités défavorisées | 66 985 | DOTATIONS DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE | 265 917 |
| AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Contingent incendie, contributions aux syndicats, subventions à la Caisse des Ecoles, CCAS et diverses associations | 131 774 | DOTATIONS ET PARTICIPATIONS • Dotation globale de fonctionnement • Compensation au titre des taxes locales • Autres dotations et participations | 49 621 6 519 21 417 |
| CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts de la dette) | 823 | AUTRES RECETTES Dont revenus des immeubles et excédent de l'exercice précédent | 1 984 193 |
| AUTRES CHARGES (Charges exceptionnelles + dépenses imprévues) | 92 841 | | |
| VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 1 613 000 | | |
| TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT | 2 869 613 | TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 2 869 613 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | DÉPENSES | | RECETTES |
|--|------------------|---|------------------|
| REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS | 7 672 | PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES DE FONCTIONNEMENT (Épargne brute) | 1 613 000 |
| ACQUISITIONS : Matériels, mobiliers, véhicules et terrains | 344 868 | SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT | 508 543 |
| TRAVAUX D'INVESTISSEMENT | 2 189 803 | EMPRUNTS | 522 482 |
| SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - SERVICE ASSAINISSEMENT | 250 000 | PRODUITS DES CESSIONS | 139 180 |
| AUTRES DÉPENSES Dont déficit de l'exercice précédent | 308 687 | AUTRES RECETTES | 317 825 |
| TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 3 101 030 | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 3 101 030 |

A compter du 1^{er} janvier 2018, les charges budgétaires et le personnel de la Caisse des Ecoles de Vigny sont affectés dans le budget communal.

Service assainissement

Exercice 2018

SECTION D'EXPLOITATION

| | DÉPENSES | | RECETTES |
|---|----------------|---|----------------|
| CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL Fournitures, travaux et services extérieurs | 62 250 | PRODUITS DES SERVICES | 123 925 |
| CHARGES FINANCIÈRES (Intérêts de la dette) | 8 149 | SUBVENTIONS D'EXPLOITATION | 4 194 |
| AUTRES CHARGES | 9 000 | AUTRES RECETTES Dont excédent de l'exercice précédent | 2 000 |
| AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS | 94 846 | AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS | 93 334 |
| VIREMENT POUR DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 49 208 | | |
| TOTAL DÉPENSES D'EXPLOITATION | 223 453 | TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION | 223 453 |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | DÉPENSES | | RECETTES |
|---|------------------|---|------------------|
| REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS | 61 142 | PRÉLÈVEMENT SUR RECETTES D'EXPLOITATION | 49 208 |
| ACQUISITIONS : Matériel, terrains | 47 478 | SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT (Dont subvention du budget principal de la commune) | 642 372 |
| TRAVAUX D'INVESTISSEMENT (Dont frais d'études) | 407 651 | EMPRUNTS | 142 015 |
| OPERATIONS SOUS MANDAT (Travaux sur le domaine privé) | 113 000 | OPERATIONS SOUS MANDAT (Subventions + différentiels versés par les usagers) | 113 000 |
| AUTRES DEPENSES (Dont déficit de l'exercice précédent) | 600 944 | AUTRES RECETTES Dont fonds de compensation TVA et excédent affecté de la section d'exploitation | 282 107 |
| AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS | 93 334 | AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS | 94 846 |
| OPÉRATIONS PATRIMONIALES Affectation des frais d'études sur compte d'immobilisation | 76 240 | OPÉRATIONS PATRIMONIALES Affectation des frais d'études sur compte d'immobilisation | 76 240 |
| TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 399 788 | TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 399 788 |

■ PART DES TAXES LOCALES ET ATTRIBUTION DE COMPENSATION DANS LES RECETTES (56,53 %)

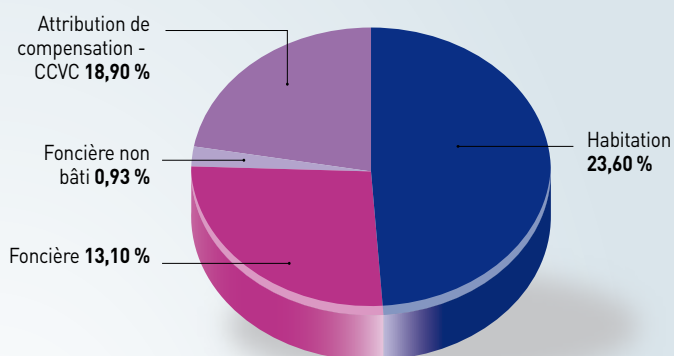
Au 1^{er} janvier 2018 la commune a changé de régime fiscal, elle est désormais soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

La Communauté de Commune du Vexin Centre (CCVC) perçoit de toutes les communes membres :

- la cotisation foncière (CFE),
- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprise (CVAE),
- l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER),
- la taxe sur les communications (TASCOM),
- la taxe additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB),
- la compensation de la part salaire (CPS) composante de la DGF.

En contrepartie de la perte du produit de l'impôt local, la commune reçoit de la CCVC une attribution de compensation (AC).

Sur les bases précitées, la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT), composée de représentants de l'ensemble des communes membres de la CCVC, est chargée de définir les montants définitifs de l'AC, déduction faite des charges transférées (entretien des zones d'activités, éclairage public,...).



Ce régime fiscal permet :

- de supprimer à terme les écarts de taux existant (sans modifier les bases évaluées au niveau de la commune),
- d'atténuer la concurrence entre les communes vis-à-vis de l'accueil des entreprises,
- de mutualiser les risques économiques (pertes de bases de ressources suite à une diminution d'activité, une fermeture d'entreprise, ...),
- d'accompagner une politique économique intercommunale en unifiant le taux de la cotisation foncière et les différentes aides (exonérations, bâtiments, terrain-promotion...),
- d'atténuer les disparités de richesses fiscales en créant une dotation de solidarité.

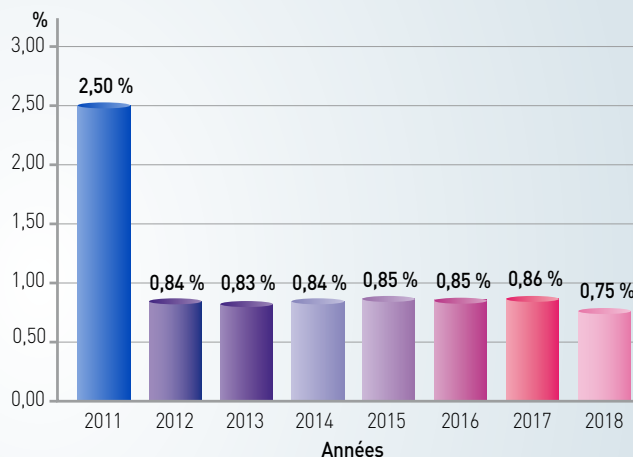
■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET PRINCIPAL

Le taux d'endettement est le ratio entre montant annuel du remboursement de la dette (capital + intérêts) et le montant des recettes réelles de fonctionnement.

Le taux d'endettement d'une commune permet d'apprécier sa capacité à pouvoir emprunter pour réaliser des investissements. Un taux de 20 % est communément admis et reconnu comme celui à ne pas dépasser au risque de ne pas pouvoir réaliser des investissements.

L'encours de la dette à ce jour correspond à un emprunt contracté en 2005 pour la réalisation des ateliers communaux sis 11 rue de la Comté avec une dernière échéance au 05/04/2019.

La baisse du taux en 2018 s'explique par l'ajout des recettes réelles de la caisse des écoles, les annuités de l'emprunt restant à rembourser (à ce jour) sur la commune étant constantes depuis 2012.

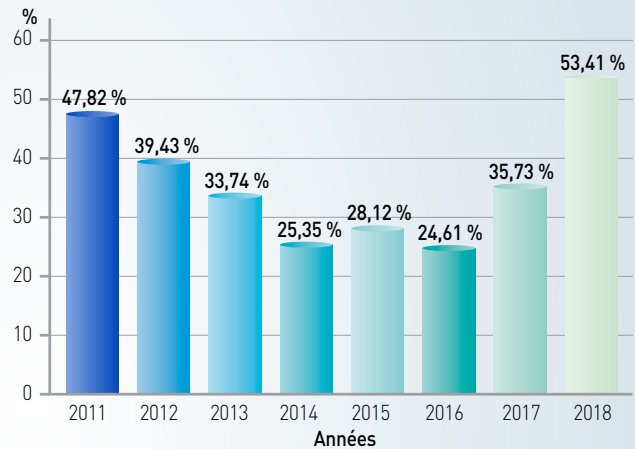


■ TAUX D'ENDETTEMENT BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

Les emprunts de l'encours de la dette au 31/12/2018 ont été contractés pour la réalisation des investissements suivants :

- travaux d'assainissement en 2005 du Bord' Haut (1 238 445 €) et du chemin de Vernon (151 518 €). Un emprunt de 100 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne et un emprunt de 172 800 € consenti par l'Agence Seine Eau Normandie (SAEN) sous forme d'aide financière sans intérêt.
- réhabilitation de la station d'épuration en 2013 (144 222 €). Un emprunt de 22 000 € sans intérêt a été contracté auprès de SAEN.
- travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement en 2016 (1 799 000 € et frais d'études 300 000 €). Emprunt de 645 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), un autre emprunt sans intérêt a été contracté auprès de SAEN (17 884,54 €).

Pour 2017, le taux de 35,73 % est la conséquence du prêt contracté auprès de la CDC pour le financement des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement.



En 2018 s'ajoute le remboursement des premières échéances de l'aide financière apportée par l'Agence Seine Eau Normandie (SAEN) pour le financement des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement (emprunt sans intérêt).

La redevance d'assainissement est la principale recette d'exploitation, et ne peut à elle seule permettre d'atteindre le taux d'endettement de 20 % (pour mémoire la taxe d'assainissement a été fixée en 2018 à 2,50 €/m³).

■ TAUX DES 4 TAXES LOCALES 2018 DES COMMUNES DE LA CCVC

| COMMUNE | Taxe habitation | Taxe foncier bâti | Taxe foncier non bâti | CFE |
|-----------------------|-----------------|-------------------|-----------------------|---------|
| ABLEIGES | 12,38 % | 7,13 % | 28,91 % | |
| AVERNES | 12,90 % | 8,03 % | 33,05 % | |
| BELLAY EN VEXIN | 14,48 % | 12,45 % | 42,94 % | |
| BERVILLE | 15,11 % | 13,80 % | 49,54 % | |
| BOISSY L'AILLERIE | 11,75 % | 8,50 % | 43,49 % | |
| BREANCON | 12,13 % | 7,96 % | 44,78 % | |
| BRIGNANCOURT | 13,18 % | 10,85 % | 128,81 % | |
| CHARS | 14,87 % | 14,63 % | 49,64 % | |
| CLERY EN VEXIN | 12,04 % | 9,46 % | 44,70 % | |
| COMMENY | 12,22 % | 6,51 % | 29,62 % | |
| CONDECOURT | 12,54 % | 7,53 % | 35,75 % | |
| CORMEILLES EN VEXIN | 15,63 % | 12,74 % | 51,57 % | |
| COURCELLES SUR VIOSNE | 14,48 % | 13,79 % | 39,64 % | |
| FREMAINVILLE | 14,95 % | 9,49 % | 54,39 % | |
| FREMECOURT | 16,61 % | 10,99 % | 73,75 % | |
| GOUZANGREZ | 14,72 % | 10,74 % | 48,77 % | |
| GRISY LES PLATRES | 15,79 % | 13,65 % | 62,29 % | |
| GUIRY EN VEXIN | 10,90 % | 3,00 % | 37,14 % | |
| HARAVILLIERS | 15,62 % | 14,71 % | 54,61 % | |
| LE HEAULME | 13,07 % | 7,38 % | 39,43 % | |
| LONGUESSE | 15,63 % | 12,45 % | 41,47 % | |
| MARINES | 19,56 % | 16,65 % | 49,51 % | |
| MONTGEROULT | 15,23 % | 11,64 % | 38,72 % | |
| MOUSSY | 10,40 % | 5,60 % | 28,92 % | |
| NEUILLY EN VEXIN | 11,60 % | 4,84 % | 119,41 % | |
| NUCOURT | 15,18 % | 7,68 % | 37,30 % | |
| LE PERCHAY | 12,23 % | 13,47 % | 50,45 % | |
| SAGY | 12,78 % | 10,27 % | 40,40 % | |
| SANTEUIL | 17,22 % | 16,59 % | 68,76 % | |
| SERAINCOURT | 13,97 % | 7,56 % | 57,38 % | |
| THEMERICOURT | 11,90 % | 6,12 % | 34,75 % | |
| THEUVILLE | 14,26 % | 12,09 % | 49,02 % | |
| US | 14,72 % | 11,42 % | 35,48 % | |
| VIGNY | 13,07 % | 8,03 % | 24,52 % | |
| CCVC | 2,82 % | 2,36 % | 8,83 % | 20,59 % |

*En 2018, la CCVC (Communauté de Communes Vexin Centre) est passée en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Cela veut dire que la communauté de communes perçoit au lieu et place des communes membres l'ensemble de la fiscalité économique, et fixe désormais les taux (explications détaillées cf Les Echos n° 30 de janvier 2018)

■ LES RECETTES : EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT AU PROFIT DE LA COMMUNE

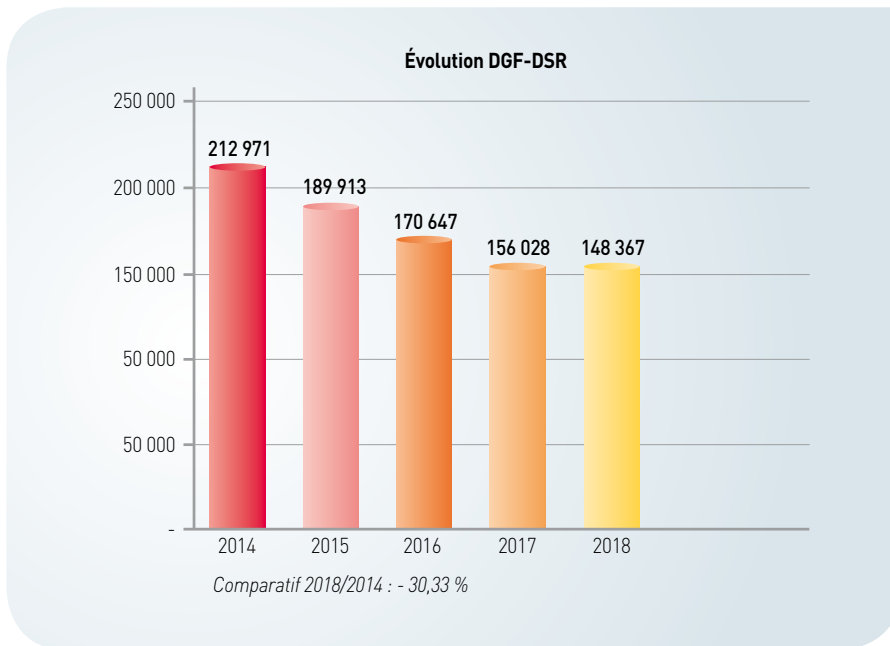
Afin de diminuer les dépenses de l'État pour réduire son déficit, il est demandé aux collectivités locales de participer à la baisse de la dette

publique. Cela s'est traduit pour notre commune par une diminution des dotations qui sont versées chaque année par l'État.

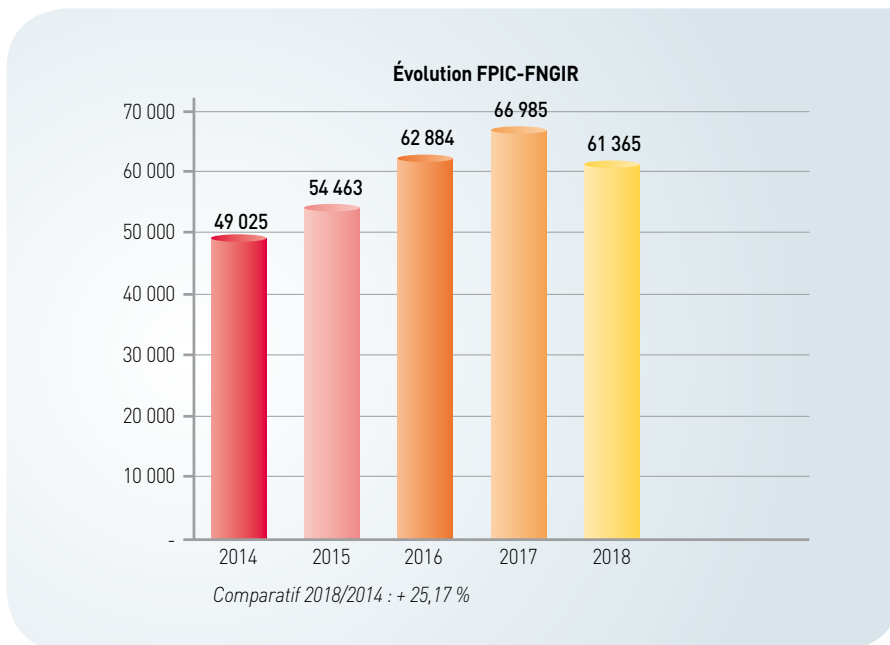
Il faut savoir que les ressources financières des communes viennent principalement des taxes locales : habitation, foncière, foncière non bâti, cotisations foncières des entreprises, cotisations sur valeur ajoutée des entreprises.

Autres ressources, les dotations versées par l'État :

- a) Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), versée aux collectivités territoriales dont les communes.
- b) Dotation de Solidarité Rurale (DSR) attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants afin de tenir compte d'une part des charges des communes pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.



■ LES DÉPENSES : LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU FONDS DE PÉRÉQUATION



FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) : consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes dont celle de Vigny pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : consiste à assurer à chaque commune et EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) la compensation des conséquences financières de la suppression de la taxe professionnelle.

Travaux réalisés dans la commune en 2018

→ Voirie

Rue du Général Leclerc

Côté impair en amont du bureau de poste et jusqu'au n°17, nous avons poursuivi le trottoir avec la pose de nouvelles bordures et pavés sciés. La largeur du trottoir a aussi été élargie permettant un cheminement piétonnier plus facile et sécurisé.

A l'angle du bâtiment de la Gaudière, le trottoir a également été élargi afin de créer un rétrécissement de chaussée pour faire ralentir les véhicules, des panneaux de priorité de passage seront installés.

Coût de l'opération 12 000 €



A la demande insistante de la commune afin de faire ralentir les véhicules, des chicanes ont été installées par le conseil départemental :

Haut de la route d'Us



Création de deux chicanes, laissant un espace de 25 mètres entre les deux îlots et une largeur de chaussée de 4,20 mètres pour permettre le passage des engins agricoles.

Bas de la route d'Us



Des plots en plastique avaient été installés provisoirement afin de tester le stationnement qui fonctionnent

plutôt bien. Les travaux définitifs sont imminents (au moment de la publication des Echos) : abaissement des bordures de trottoirs, un marquage au sol et des panneaux escamotables.

Des potelets ont été installés sur le trottoir au niveau de l'angle de la rue Vaillant et de la rue Beaudouin, et rue du général Leclerc. Au niveau du parvis de l'église, des bornes en pierre ont été posées afin d'éviter le stationnement sauvage.



Aménagement par le conseil départemental du carrefour route du Bord'Haut - ruelle aux Moines

Un terre-plein a été réalisé à l'intersection de la route du Bord'Haut - ruelle aux Moines et route d'Us pour marquer l'axe de la route dans la courbe. Un « stop » a été installé en bas de la route du Bord'Haut.



Chemin d'accès au gymnase

Réfection complète de la couche de roulement et l'aménagement de 28 places de stationnement.

Montant des travaux 90 386 € qui a été mutualisé entre le syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny, la Communauté de Communes de Vexin Centre (CCVC) et la commune de Vigny.



Rue Marie

La rue Marie (partie basse jusqu'à la rue de Montmorency) devait avoir sa couche de roulement refaite au mois d'avril dernier. Ces travaux qui devaient durer 5 jours pour un montant estimé de 21 000 € ont été interrompus à cause de l'effondrement d'une partie de la chaussée et à des fuites constatées sur la canalisation d'eau potable vétuste. Le projet a été revu avec un budget de travaux multiplié par 6, soit 132 113 € et une durée de travaux de 3 mois au lieu de 5 jours



RD169 : réfection de la couche de roulement

En deux ans, Vigny aura eu ses deux routes principales (RD 169 et RD 81) qui traversent notre commune, refaites entièrement et prises en charge par le conseil départemental.

Cette année c'était la RD 169 du haut de la route d'Us jusqu'au stade. Ces travaux ont été réalisés en trois jours et en trois tronçons. Le jour rabotage et préparation, la nuit pose de la couche de roulement. Il y a près de 30 ans que les routes départementales traversant Vigny n'avaient pas eu de tels travaux.

Nous tenons à remercier le conseil départemental pour la réalisation de tous ces travaux



Travaux réalisés dans la commune en 2018 (suite)

→ Aux écoles

Aménagement de la cour de la maternelle



Au lieu et place du bac à sable, un espace de verdure a été créé avec la plantation d'un érable de belle taille, afin de créer un peu d'ombre pour les enfants lors des récréations. Malheureusement, et malgré un arrosage intensif l'été dernier l'arbre n'a pas résisté à la sécheresse. Il sera remplacé prochainement.

Mise en sécurité

Ecole maternelle a été installée :



- a) un portillon commandé par une gâche électromagnétique. Un interphone complète ce dispositif,
- b) une clôture en grillage rigide d'une hauteur d'1,75 m,
- c) un portail à deux vantaux, accès pompier, d'une largeur de 4 mètres,
- d) un portillon entre le bâtiment de l'ancienne gendarmerie et le mur du chemin d'accès à l'école maternelle, afin d'éviter des intrusions dans la cour de l'école primaire.

Coût de ces travaux 8 295 €.

Pour les fenêtres, installation de stores roulants dans les classes et des films occultant ont été posés sur les vasistas.

Coût total de ces équipements 7 473 €.

Rue Beaudouin, devant l'école primaire des barrières fixes ont été posées (côté impair), et les employés communaux ont planté une haie végétale devant la clôture.



→ Bâtiment de La Gaudière

Après la fermeture de la perception de Vigny, la commune propriétaire de ce beau bâtiment a décidé en 2017 d'engager un programme de réhabilitation et de le transformer en 5 appartements sociaux communaux allant du studio aux 5 pièces (un appartement sera accessible pour les personnes à mobilité réduite).

Les travaux continuent selon le planning prévu, nous avons eu malheureusement de mauvaises surprises lors des démolitions et le budget initialement prévu (645 000 €) sera dépassé. La mise en location des 5 appartements est prévue au mois de septembre prochain.



→ Stade

Le court de tennis n°2 a été entièrement rénové par la société Tennis Aquitaine.

Coût de l'investissement 26 136 € avec une participation financière du Tennis Club de Vigny, le conseil régional (subvention), et la réserve parlementaire du sénateur Alain Richard. Nous les en remercions.



Un nouveau banc en bois a été installé au niveau des jeux pour enfants.

Installation de nouveaux volets à la maison du gardien.



→ Passe général pour les clés communales

Un passe général a été installé sur chaque serrure des écoles maternelle et primaire ainsi que le stade.

Ce travail a été réalisé par notre employé communal Jean Michel Maerten. Pour mémoire, plus de 240 clés communales avaient été recensés à l'origine du projet.

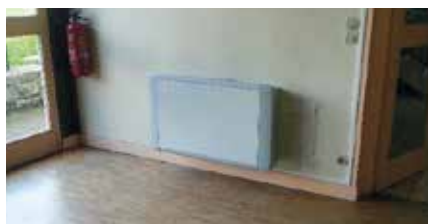
Travaux réalisés dans la commune en 2018 (suite)

→ Assainissement : travaux de raccordement en domaine privé

Les travaux de raccordement effectués chez les riverains concernés est réalisé à plus de 90 %.

→ Chauffage salle aux miroirs

Les 4 ventilo convecteurs ont été remplacés, pour le confort de tous tant au niveau sonore que chaleur.



→ Investissement de matériel

La tondeuse John Deere pour l'entretien des pelouses du stade datant de 2003 a été remplacée par

une tondeuse frontale. Coût de l'investissement pour la commune 18 000 € avec la reprise de l'ancienne machine.



→ Fleurissement de la commune

Cette année, nous avons voulu réitérer la plantation de vivace, malheureusement la sécheresse de l'été ne nous a pas permis d'obtenir l'effet escompter. Nous poursuivons les plantations cette année.

→ La fibre optique à Vigny !

Un NRO (Nœud de Raccordement Optique) pour 4 000 abonnés a été installé rue de la Vielle Côte, au fond de la parcelle située près de central d'Orange. Dans la commune, la fibre est en cours de déploiement, tout devrait être terminé au 1^{er} trimestre, mais d'ores et déjà de nombreuses rues dans la commune sont raccordables et éligibles (www.valdoisefibre.fr)



Travaux projetés en 2019

→ Rénovation de la mairie

Le dossier avance mais il prend plus de temps que nous l'avions imaginé avec beaucoup d'allers et retours entre notre architecte et l'architecte des bâtiments de France.

Nous avons bon espoir que l'année 2019 sera l'année du démarrage des travaux.



→ Passe général pour les clés communales

Le programme sera poursuivi dans nos salles des fêtes.

→ Ecoles

La sécurisation de l'école primaire sera poursuivie : les portails rue Beaudouin seront réhaussés à 1,80 m, celui permettant l'accès au parking intérieur sera motorisé.

Ruelle aux Moines, le portail en bois sera remplacé.

→ Eclairage public, programme LED

Une première tranche de travaux avait été réalisée en 2017 avec plus de 82 lanternes remplacées par de la LED. En 2019, la seconde tranche sera lancée avec l'obtention d'une subvention du SIERC (Syndicat Intercommunal Electricité et Réseaux de Câbles du Val d'Oise).

→ Acquisition du bâtiment de la poste

Sur proposition de monsieur le maire, le conseil municipal a décidé d'acquérir le bâtiment dans son ensemble. La Poste conserverait son activité mais deviendrait locataire du bureau qu'elle occupe. L'appartement (qui à l'origine était habité par le receveur) qui se situe

au-dessus du bureau de poste avec accès indépendant sera refait pour mise en location par la commune. Les négociations sont longues mais la vente devrait se contractualiser au cours de ce premiers trimestre.



Vélos Electriques

La commune a été retenue pour le programme de mobilité du dernier kilomètre porté par le PNR (parc naturel régional) du vevin. 4 vélos à assistance électrique seront mis à la disposition des habitants à des conditions de location très attractives. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la mairie en indiquant les usages prévus.

Pour accompagner ce dispositif va être installé en face de la borne de covoiturage « coup de pouce » sur le parking de TRAPIL un abri à vélo.

Travaux projetés (suite)

**→ Ormeteaux nord :
lotissement de 8 lots à bâtir**

La commercialisation du programme va permettre de commencer les travaux de viabilité au mois de mars prochain.



→ Travaux de l'église

Les travaux indispensables pour sécuriser l'édifice (clocher/toiture) ont été chiffrés : 311 000 €.

Une subvention va être sollicitée par la commune dans le cadre d'une DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) et auprès du conseil départemental. Parallèlement une association pour la sauvegarde de notre église est en cours de constitution. Cette association qui aura le plein soutien de la municipalité fera le lien avec la fondation du patrimoine afin de mettre en place un appel aux dons au travers d'une souscription publique qui sera déductible des impôts.



→ Aménagement des containers

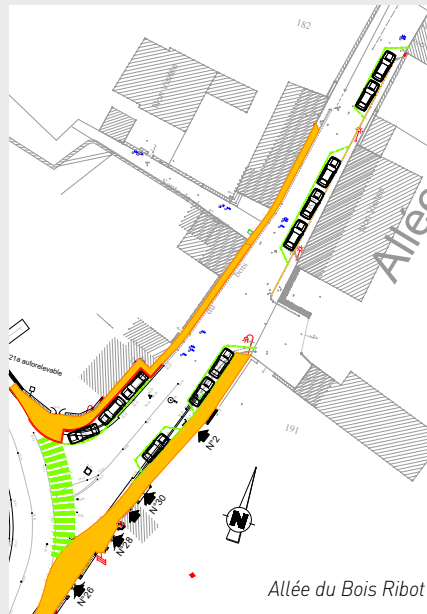
Un espace plus spacieux sera aménagé sur le devant de la parcelle pour entreposer le conteneur à verre du SMIRTOM et celui du Relais (dépôt de vêtements).



→ Voirie

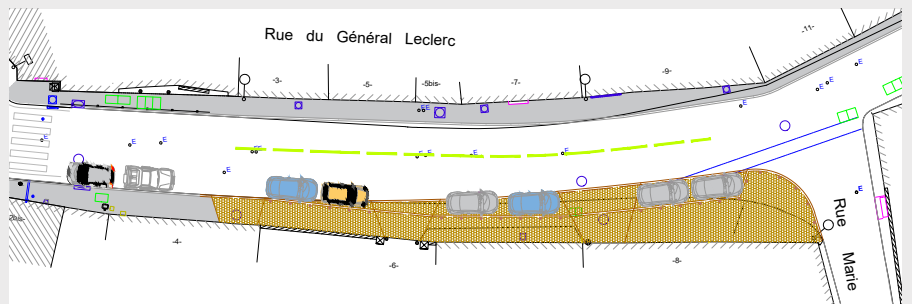
Le programme engagé en 2017 sera poursuivi dans les rues suivantes :

- Allée du Bois Ribot.
Aménagement des trottoirs, couche de roulement et marquage au sol pour le stationnement.



- Rue du Général de Leclerc (de la boulangerie jusqu'à la galerie d'art à l'angle de la rue Marie).

L'aménagement de trottoir rue du



Général Leclerc s'inscrit dans la continuité des travaux déjà réalisés rue Beaudoin et devant la poste et le café, la boulangerie. Ainsi un trottoir large est prévu d'être réalisé le long en pavés sciés. Ce trottoir sera protégé du stationnement par un alignement de potelets. Seront aménagés 4 places de stationnements.

- Marquage de place de stationnement route du Bord'Haut.

(A l'heure de la parution des Echos, le marquage a déjà été réalisé).

- Bord'Haut de Vigny.

L'étude qui avait été sollicitée auprès de monsieur Laage a été remise (réfection trottoirs et stationnement), le projet sera présenté et discuté avec les riverains au cours de ce premier trimestre.

Pour nous permettre d'engager ces opérations (Bord'Haut/Bois Ribot) la commune sollicitera une subvention auprès du conseil départemental.

- Chemins : étude toujours en cours avec demande de subvention pour Fontaine, Fontaine aux Malades, Vernon.

Comme en 2018, l'entretien des voiries communales sera poursuivi et confié à l'entreprise Colas.

Ce qu'il faut savoir **Rappel**

Le grand débat national



Déclaration préalable de travaux :

Les travaux, créant entre 5 m² et 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol, ne sont pas soumis à permis de construire, mais vous devez avant de les engager, déposer impérativement une déclaration de travaux auprès de la mairie.

Même principe si vous comptez :

- Refaire votre toiture, même à l'identique ;
- Remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle ;
- Percer une nouvelle fenêtre ou une porte ;
- Entreprendre des travaux de ravalement de façade ;
- Installer ou remplacer un portail, portillon, une clôture ;
- Installer ou construire un abri de jardin, un garage.

Par ailleurs, la commune étant située dans un périmètre de protection classé ou inscrit au titre des monuments historiques, la déclaration préalable fera l'objet de l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Arbres, haies plantées en bordure des voies et chemins communaux :

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux propriétaires riverains que :

- Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 mètres. Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.
- Les riverains des voies communales et des chemins ruraux doivent procéder à l'élagage des branches ou à l'abattage des arbres morts qui menacent de tomber sur lesdites voies et chemins.
- Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants.

Abattage d'arbre :

Avant d'entreprendre ces travaux, renseignez-vous et assurez-vous auprès de la mairie que le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) vous y autorise. En effet, un grand nombre d'espaces arborés dans la commune sont protégés ou à préserver. Une autorisation d'abattage, délivrée par la mairie est nécessaire dans toutes ces zones indiquées dans le P.L.U. En règle générale, en cas d'autorisation, les arbres abattus doivent être remplacés par des espèces qui sont précisées dans le règlement du P.L.U.

Utilisation des tondeuses à gazon, tronçonneuses :

Un arrêté municipal pris le 16 décembre 2014, rappelle aux propriétaires riverains leurs obligations en distinguant les particuliers et les professionnels avec les jours et heures de fonctionnement suivants :

Pour les particuliers :

du lundi au vendredi : 8h à 12h - 14h30 à 19h30

Le samedi : 9h à 12h - 15h à 19h

Le dimanche et jours fériés : 10h à 12h

Pour les professionnels :

Du lundi au vendredi : 8h à 19h30

Le samedi : 9h à 12h30 - 13h30 à 19h

Le Conseil Municipal, par délibération du 28 novembre 2017 a institué l'obligation à déclaration préalable, prévue à l'article L421-4 et par l'article R421-13 du code de l'urbanisme, pour toutes divisions volontaires, en propriété ou en jouissance, d'une propriété foncière, par vente ou locations simultanées ou successives qui ne sont pas soumises à un permis d'aménager.

A l'initiative du Président de la République, le Gouvernement engage un grand débat national permettant à toutes et tous de débattre de questions essentielles pour les Français. Son organisation bénéficie de l'appui de la Commission nationale du débat public (CNDP), autorité indépendante, créée en 1995 pour veiller au respect du droit à l'information et à la participation.

Afin de recueillir au mieux la parole citoyenne, la commune met à disposition à l'accueil de la mairie un cahier de doléances.

Nouveautés

Inscription sur la liste électorale - Elections européennes

Il est encore possible de s'inscrire sur la liste électorale jusqu'au 31 mars 2019.

Vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.



Nous vous rappelons que vous pouvez contacter **Ma Commune Ma Santé** par téléphone **05 64 10 00 48** ou par mail **macommunemasante.org** si vous souhaitez changer votre mutuelle ou tout simplement obtenir des informations sur le fonctionnement et les propositions qui peuvent vous être faites.

Une permanence avec un représentant de **Ma Commune Ma Santé** se tiendra durant le premier semestre 2019. Nous ne manquerons pas de vous communiquer la date prévue à cet effet afin de convenir d'un rendez-vous individuel.

Ce qu'il faut savoir (suite)



Collecte des déchets

Le nouveau marché de collecte avec la société SEPUR a commencé le lundi 31 décembre 2018.

A cette occasion, les plannings de collecte ont été modifiés pour être optimisés. Les collectes auront lieu le matin ou l'après-midi.

Les habitants doivent continuer à sortir leurs poubelles la veille au soir.

- Toutes les semaines **le mercredi pour les ordures ménagères** (bac gris).
- Toutes les 2 semaines **le mardi pour les emballages/papiers** (en mélange dans le bac jaune).
- Toutes les 4 semaines **le vendredi pour le verre** (bac vert).

Toutes les informations concernant les nouveaux jours de ramassage sont consultables sur le site internet du syndicat : **www.smirtomduvexin.net**

Les calendriers avec les jours de collecte et les consignes de tri ont été distribués début janvier.

Actuellement un service de pré-collecte est mis en place pour les voies inaccessibles en raison d'absence d'aire de retournement (rue - impasse et cour des Saules et rue Montmorency).

Déchèterie de Vigny

La déchèterie de Vigny accepte les déchets suivants :

- Encombrants, ferraille, carton, bois, végétaux et gravats
- Déchets d'Équipement Électriques et Electroniques (tout objet fonctionnant à l'électricité ou à piles : électroménager, informatique...)
- Ampoules et néons
- Huile de vidange
- Déchets dangereux (pots de peinture, solvants...)

Les apports sont limités à 1 m³ par semaine.

Des autorisations exceptionnelles allant jusqu'à 3 m³ peuvent être accordées en appelant le SMIRTOM du Vexin au minimum une semaine à l'avance au **01 34 66 18 40**.

Lors de leur 1^{er} passage, les usagers doivent se présenter avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Si les conditions sont remplies, l'agent d'accueil crée un badge qui doit ensuite être présenté lors de chaque passage en déchèterie.

LA DÉCHÈTERIE EST OUVERTE AUX HORAIRES SUIVANTS :

- **Horaires d'hiver**
(du 1^{er} novembre au 31 mars)
Lundi et mercredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Dimanche de 9h à 12h
- **Horaires d'été**
(du 1^{er} avril au 31 octobre)
Lundi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Vendredi de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Dimanche de 9h à 12h

Stop aux dépôts sauvages !



Se débarrasser de ses déchets encombrants au coin d'une rue ou dans la nature sont interdits. Ces dépôts sauvages de déchets polluent les sols, les eaux, l'air et dégradent le paysage.

La propreté de l'environnement est l'affaire de tous, l'irresponsabilité de quelques-uns ne peut être acceptée alors soyons tous éco-responsables.

La maison de service au public à la poste de Vigny

Les partenaires ouverts au bureau de poste sont les suivants :



Suivi d'activité de la MSAP de Vigny ⁽¹⁾

| | 2018 | | | | | | | | | | | | Total |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| | Jan | Fév | Mars | Avr | Mai | Juin | Juil | Août | Sept | Oct | Nov | Déc | |
| CAF* | 2 | 13 | 3 | 5 | 5 | 0 | 2 | 2 | 0 | 5 | 6 | 0 | 43 |
| PÔLE EMPLOI* | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2 | 2 | 3 | 8 |
| CNAV* | 1 | 2 | 0 | 1 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 3 | 10 |
| CPAM* | 0 | 3 | 2 | 1 | 3 | 3 | 0 | 0 | 0 | 5 | 0 | 0 | 17 |
| Préfecture* | 5 | 22 | 10 | 23 | 24 | 11 | 9 | 2 | 38 | 8 | 2 | 0 | 154 |
| La poste* | 3 | 3 | 3 | 7 | 2 | 1 | 2 | 0 | 3 | 9 | 5 | 8 | 46 |
| Autres sites publics | 2 | 1 | 5 | 6 | 1 | 0 | 3 | 0 | 2 | 7 | 1 | 1 | 29 |
| Mairie/Communauté Communes | 2 | 2 | 0 | 3 | 4 | 1 | 0 | 0 | 1 | 5 | 0 | 2 | 20 |
| Total | 15 | 46 | 23 | 46 | 39 | 18 | 16 | 4 | 45 | 42 | 16 | 17 | 327 |
| Nombre de visites** | 6 | 26 | 8 | 12 | 17 | 6 | 7 | 3 | 18 | 2 | 8 | 4 | 117 |

(1) En nombre de connections sur les sites numériques des partenaires

* Sites partenaires

** Saisies en MSAP



UNE MSAP C'EST QUOI ?

Afin d'éviter des déplacements et améliorer en milieu rural la proximité des services publics.

- Donner des informations générales sur les partenaires,
- Remettre des supports de communication,
- Aider à la compréhension des documents,
- Accompagner le public dans l'utilisation des services en ligne,
- Aider à la constitution de dossiers simples,
- Faciliter la relation à distance via une tablette au guichet (pour des rendez-vous en visioconférence, utilisation en ligne prolongée de certains services...)



Le maître de poste était un personnage important, disposant de capitaux assez considérables ; c'était en général un riche propriétaire foncier. Il était nommé par le ministre sur proposition du directeur général des postes. Dépendait de lui la bonne marche des voyages. Il assurait le confort du relais et la qualité du gîte. Il s'occupait des chevaux, des postillons, des servantes, des palefreniers et des cuisiniers ; le client ne devait pas attendre. Le relais offrait trois services : le relais des chevaux, les repas et les lits. En 1743, la diligence, qui faisait le trajet Paris-Rouen, partait de la rue Saint-Denis, à Paris, à minuit. Elle arrivait au Bord'Haut à 6h du matin, réalisant une moyenne de 7,8/km/h. Le service des malles-postes et des courriers du gouvernement étaient prioritaires sur celui des particuliers.

Le hameau du Bord'Haut de Vigny en 1743

Le relais de poste était situé au Bord'Haut de Vigny, sur la grande route royale de Paris à Rouen (au 19 et 21 rue de Rouen).

Le hameau comptait plus d'une centaine d'habitants. Une activité intense y régnait, et de nombreux métiers gravitaient autour du relais de poste comme ceux de forgeron, bourrelier, etc. Pour certains, on connaît le nom, comme par exemple Robert Fauvel, charron - Henri Vauvilliers, maréchal - François Terrier, bonnetier - Jean-Baptiste Parquet, maréchal-ferrant - Louis Maître, chartier (ou charretier, voiturier) mais également deux vignerons Antoine Letellier et André

Le Maître de poste au Bord'Haut de Vigny

À la suite de la création de la poste aux chevaux sous Louis XI, une partie des « chevaucheurs », devenus sédentaires, créèrent un nouveau type d'installation : les relais de la poste aux chevaux, avec par la suite le titre de maître de poste.

C'est au milieu du XVI siècle que date la création des messageries destination des transports des personnes, puis en 1603 on créa la poste aux lettres.

| ROUTE GÉNÉRALE | | |
|--|--------------------------------------|-----------------|
| D E | | |
| LA DILIGENCE * | | |
| DE PARIS A ROUEN | | |
| Par Pontoise & Magny, & le retour de Rouen à Paris. | | |
| Il part du Bureau des Messageries Royales, situé rue St. Denis, vis-à-vis des Filles-Dieu, tous les jours à minuit précis, une Diligence pour Rouen ; les Places font de 14 liv. par par Personne, & pour les Paquets, Hards & Marchandises 1 sol 6 deniers par livre pesant. | | |
| <i>La Diligence passe en sortant de Paris</i> | | |
| Diliges-ces | lieues de Paris | lieues de Rouen |
| I | A la Chapelle St. Denis, | 1 |
| I | A St. Denis, | 2 1/2 |
| I | A Epinay, | 3 |
| I | A Sannois, | 4 1/2 |
| I | A Franconville, | 5 |
| I | Au Cabaret de Pierre-Laye, | 7 |
| I | A Pontoise, | 8 |
| I | A Puiseux, | 10 |
| I | A la Villeneuve, | 11 |
| I | A-Bordeaux de Vigny, | 12 |

* Nota. Les lieues des nouvelles Diligences se comptent par les Bornes milliaires, qui sont plantées sur les routes ; elles sont à 1000 toises l'une de l'autre ; il en faut deux pour chaque lieue, de sorte que chaque lieue contient 1000 toises.

| 2. Route générale de la Diligence de Paris à Rouen. | | |
|---|--|-----------|
| lieues | lieues | minutes |
| 2. | Aux Tavernes ou-Bordeaux de Cleri, | 14 7 |
| I | A Magny, (diner) | 15 7 1/2 |
| I | A St. Gervais, | 15 9 1/2 |
| I | A la Chapelle en Vexin, | 16 9 1/2 |
| I | A St. Clair, | 17 10 |
| I | A Auteverne, | 18 10 1/2 |
| I | A Tillieres, | 19 11 |
| I | A Villers en Vexin, | 19 11 1/2 |
| I | Au Moulin de Moulaines, | 20 11 1/2 |
| I | A Richeville, | 20 11 1/2 |
| I | Au petit Suzay, | 21 midi |
| I | Au grand Suzay, | 21 1/2 |
| I | A Boisfemont, | 21 3/4 |
| I | A Frenelles, | 22 1/2 |
| I | A Muechegros, | 22 1/2 |
| I | A Echouis, (diner) | 23 1 1/2 |
| I | A Bremel, | 24 2 |
| I | A Grainville, | 25 2 1/2 |
| I | A Fleury, | 25 2 1/2 |
| I | A Bourgbaudouin, | 26 3 |
| I | A la Vente Pouchet, auprès du Menil, | 27 3 1/2 |
| I | A Nouveau Monde, | 27 3 1/2 |
| I | A Franqueville, | 27 3 1/2 |
| I | A Boos, | 28 4 |
| I | A Meuil Efnard, | 29 4 1/2 |
| I | A Bon-Secours, | 30 5 |
| I | A Rouen, | 30 5 |

Letellier (ils habitaient près du grand chemin et la chapelle, ils possédaient des vignes à la fontaine Louvet, le gué aux malades, entre les 2 fontaines, la ruelle aux Moines et les Ormeteaux).

Il y avait 6 ou 7 auberges, certaines très « accueillantes », avec des prostituées. Sur les murs des établissements les plus importants pendaient des enseignes dont voici la liste :

- Denis Lenoir, cabaretier, où pendait l'enseigne *Le Chef Saint-Jean*.
- Etienne Letu, marchand hôtelier, où pendait l'enseigne *Lacouronne* ci-devant *La Tête de Bœuf*.

- Jean Lecoq, marchand hôtelier, où pendait l'enseigne *Les Trois Rois*.
- Nicolas Letu, hôtelier, où pendait l'enseigne *La Croix Blanche*.
- Eustache Leger, procureur au Châtelet de Paris, avec l'enseigne *L'Épée Royale*.

Il y avait plus de 200 chevaux au hameau. La plupart des établissements possédait des écuries, des granges, des étables à porcs ou à vaches, des charreteries (remise de charrettes), des caves, des celliers, des puits à eau, mais aussi un fournil et pour la majorité une grande porte cochère.

Le Maître de poste au Bord'Haut de Vigny (suite)



Auberge au Bord'Haut

Jean Hamot, le maître de poste de Vigny

Jean Hamot n'était propriétaire que de la moitié du relais de poste, grâce à sa femme qui en hérita de son père François Coeurdeville. Cette maison [située au coin de la rue des Anciens Combattants et de la rue de Rouen] comprenait une cuisine, deux salles, un fournil, une grande porte, des chambres et des greniers, une cave, le tout contenant huit travées, des écuries, des étables à vaches de neuf travées, onze travées de grange, deux travées de charreterie, le tout au milieu des bâtiments. Il payait pour cette grande maison 6 sols 6 deniers, faisant moitié de 13 sols de cent au jour de la Saint Rémy.

L'autre moitié du relais de poste appartenait à plusieurs héritiers : Monseigneur Jean Baptiste Levacher, avocat au parlement de Rouen, demeurant rue de l'Ecureuil, dame Marie Anne Levacher, veuve de

M. Jacques Huet (président du grenier à sel de La Bouille et négociant à Rouen, y demeurant rue aux Ours),

M. Nicolas Charpentier, receveur de l'abbaye royale de Saint-Wandrille, et dame Angélique Levacher, son épouse, demeurant à Rouen, rue de l'Ecureuil, et Jacques Yvelin, négociant, demeurant à Rouen, rue aux Ours, tous héritiers de dame Angélique Corbery. Jean Hamot en était le fondé de leur procuration générale et spéciale.

L'autre moitié du relais de poste comportait une maison comprenant une cuisine, ainsi qu'une salle et un fournil y attendant, un cellier, une cave sous ladite maison, une écurie tenant au cellier, des étables à vaches, dix travées de grange, deux travées de charreterie, une écurie et une cour. Les héritiers payaient pour cette maison 6 sols 6 deniers de cens vers Monseigneur le jour de la Saint Rémy en la recette ordinaire.

Jean Hamot était un homme très riche et très puissant au village. Au fil du temps, Jean Hamot avait acquis de nombreuses propriétés foncières, mais sa maison à l'enseigne du Cheval Rouge venait de sa première femme, la défunte Marie-Thérèse Parquet. Quant à la moitié du relais poste, il venait de sa deuxième femme, Marie Geneviève Coeurdeville.

En dehors du relais de poste, il possédait :

1- Une maison, où pendait l'enseigne *Le Cheval Rouge*. Elle se situait presque en face du relais de poste, un côté donnant sur la route de Paris à Rouen, et l'autre sur la ruelle de Gisors. D'un bout de la propriété de Robert Fauvel, et de l'autre bout une place vague, où il y avait eu autrefois un établissement où pendait l'enseigne *L'Image et L'Hotellerie Sainte Barbe* (probablement en face de l'arbre de la liberté).

Cette maison comprenait : 6 travées de corps de logis, 5 travées d'écurie à l'alignement, 5 autres travées au fond de la cour faisant face au corps de logis, 2 travées d'étable à vaches, un poulailler à l'extrémité attenant à la grande porte donnant sur la ruelle de Gisors. De l'autre côté de la grande porte se trouvaient 3 travées d'écurie, et 3 travées de charreterie avec une cour au milieu des lieux.

Tous ces lieux étaient chargés de 8 sols obole et une demie pitte de cent vers Monseigneur par an au jour de la Saint Rémy.

2- Une autre maison proche du lieu ci-dessus : tenant d'un bout à Nicolas Letu et le clos du roi, et de l'autre bout le chemin qui conduit à la poste du Bord'Haut de Vigny. D'un côté la ruelle de Gisors, et de l'autre la propriété de Jean Baptiste. Terrier (écuyer, gentilhomme fervent ordinaire du roi) et Jérôme Brault (maçon).

Cette maison comprenait : 2 travées de logis, une porte cochère avec un grenier la surplombant, 10 travées de grange, 3 travées de charreterie à l'extrémité des granges s'alignant sur le corps de logis, une cour derrière la maison et un enclos d'une superficie de 8166 m². Cette maison était chargée de 8 sols denier maille au jour de la Saint Rémy.

3- Une grande travée de grange située vis-à-vis de l'auberge de la couronne tenant d'un côté la grande rue et de l'autre les propriétés de Jean Lecocq et d'Henry Vauvilliers.

4- Deux petites maisons joignantes l'une et l'autre, comprenant 3 travées d'étable, une cour et un jardin clos de mur derrière lequel se trouvait une pièce de terre à faire chènevière contenant 459 m². D'un côté, la propriété de J.B. Parquet, d'un bout la grande rue de Paris à Rouen, et de l'autre, le chemin des Murets.



Le Maître de poste au Bord'Haut de Vigny (suite)



Epilogue

En 1831, on note qu'Antoine Hamot, à 62 ans, dirigeait le relais de poste. Puis par la suite, ce sont des femmes qui dirigèrent le relais de poste : en 1852, Madame veuve Goré, puis Madame Batardy entre 1865 et 1867. Ce fut la fin du relais de poste du Bord'Haut de Vigny, car l'ouverture en 1868 de la ligne de chemin de fer de Paris à Dieppe lui porta un coup fatal. L'institution séculaire des maîtres de poste fut abolie par un décret du Président de la République en 1872.

Pour la famille Hamot, l'histoire ne se termine pas avec le relais de poste qu'ils dirigèrent pendant plus de 100 ans. En 1876, Jean-Louis Hamot est premier adjoint de la commune de Vigny. Son fils, Louis Charles Hamot, est maire de 1891 à 1914. Jean-Louis Hamot part combattre l'ennemi à 67 ans en tant que capitaine. Tombé malade sur le front, il décède en 1916. Son fils, Charles-Eugène Hamot, deviendra conseiller municipal en 1925.

Jean Ferlier

5- Une maison contenant 3 travées de grange joignant ladite maison, avec une cour devant et derrière, et 1276 m² de jardin. Le tout situé à Vigny en haut de la grande rue à l'entrée de la Cherielle, vis-à-vis de la fontaine. Tenant d'un bout à Jacques Corset et de l'autre par le jardin à Corset Laisné.

Au sujet des terres labourables, il possédait 65 parcelles d'une superficie de plus de 21 hectares, soit 214 898 m² dont :

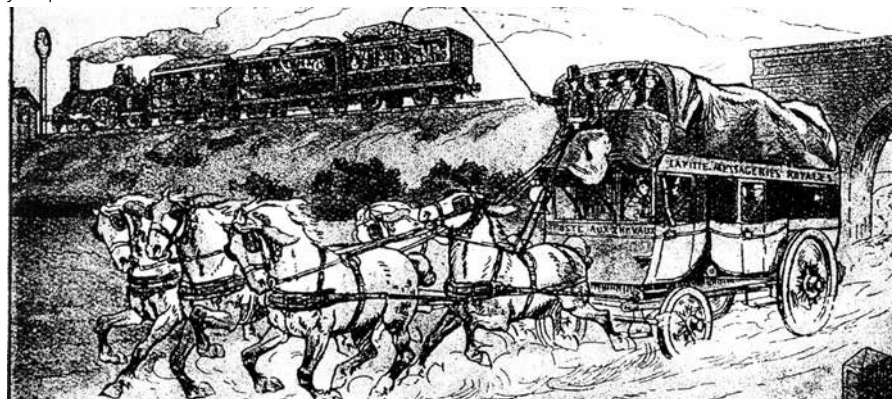
La plus grande parcelle de plus de 4 hectares au noyer pointu. Les parcelles étaient disséminées sur tout le territoire de la commune, par exemple : la mare des poules, les manches, la fosse Saint Gildard, le puits fondu près la chapelle du Bord'Haut, la grande fontaine, le four à chaux, les canuts, les murets, la justice et plus intéressant, la fosse du vieux lieu ou les buttes (ce lieu évoque un hameau disparu). En effet, sur le livre terrier de 1640, on note les noms des parcelles suivantes : le vieux lieu, le vieil UUZ, le vieux lieu derrière le Bord'Haut, le vieil lieu près du chemin du Perchay, le vieil UUZ proche du chemin du Perché (il s'agissait peut être de PETROMANTALUM, près de la chaussée Jules César ?). En revanche, il ne possédait pas de parcelle plantée en vigne, sauf peut être celle dénommée le clos Goddier, ci-devant en frise.

La révolution française

A la veille de la révolution, les Hamot tiennent le relais de poste d'une main de fer, la charge se transmettant de père en fils.

Mais c'est la fin d'un monde, c'est la fin des privilèges des maîtres de poste : les hameaux formeront même un syndicat en 1788.

En 1794, pendant la Terreur, Gilles Hamot, le maître de poste de Vigny, est le présumé meneur de la révolte fomentée au Bord'Haut de Vigny. Il sera arrêté et détenu à la maison d'arrêt de Pontoise. Il sera remis en liberté, attendu que sa présence était nécessaire chez lui pour conduire la bonne marche de la poste aux lettres qu'il dirigeait. Mais, habilement, il deviendra par la suite un fervent révolutionnaire, et restera maître poste jusqu'en 1809.



Sources : 1742, Terrier de la seigneurie de Vigny de Charles Prince de Rohan Soubise demeurant à son hôtel à Paris rue du Paradis paroisse Saint Jean en Grâce.

Le Maître de poste au Bord'Haut de Vigny (suite)

ANNEXES

Personnages importants possédant des biens à Vigny :

Jean Quesnel, prêtre, bachelier en théologie de la faculté de Paris, curé de la paroisse de Saint Gildart de Vigny.

François Selle, prêtre, curé de Bréhal en Normandie, titulaire de la chapelle Sainte Marie Madeleine du Bord'Haut de Vigny. A noter en 1643 la chapelle du Bord'Haut existait déjà, le chapelain titulaire était Elie Haranger.

Georges de Marne, chirurgien, juré au baillage de Pontoise. Marguillier en charge de l'église et la fabrique Saint Gildart.

François Thevenet, prêtre du roi, procureur en l'élection de Pontoise.

Michel Viloz, curé de Frémécourt.

Pierre Lefebvre, prêtre curé de Saint Maclou.

Claude Auger, prêtre, prieur, curé de Théméricourt.

Gabriel Aubery des lombards, conseiller du roi trésorier général de l'argenterie de la chambre de sa majesté demeurant à Paris rue Jean Robert paroisse Saint Nicolas. Il

possédait une maison face à la grande porte du château.

Elisabeth Avoye de Lommeau, veuve de M. Poitevin chevalier maître de cavalerie pour le service du roi, demeurant à Mantes.

Jacques Philippe Blaye, bourgeois de Paris demeurant rue Saint Honoré.

Toussaint Leger, maître boulanger, demeurant à Versailles.

Sieur Jacques Corberan, receveur du coche d'Auxerre demeurant quai des Célestins à Paris.

Pierre de Billy, chevalier, écuyer de Buhy, avocat au parlement de Paris et conseiller au conseil souverain.

Jacques Simon Degard, écuyer du roi, auditeur ordinaire de la chambre des comptes du cloître des Bernardins paroisse Saint Nicolas du Chardonnet.

Joachim Deboves, marchand demeurant rue de la Pissotte.

Léonor Devicque, officier du roi.

Messire Jean Devion, chevalier et seigneur de Gaillon, exempt des gardes du corps du roi, maître de camp de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint Lois demeurant en son château à Gaillon.

Dame Marguerite Gars de la Colombière, veuve d'un écuyer et d'un chevalier.

Germain Guiot, avocat au parlement de Paris, demeurant à Paris rue des Ursins.

Charles Goujet, ancien Officier du duc de Berry.

Jean Louis Lefebvre, avocat au parlement de Pontoise.

Maître Eustache Leger, procureur au châtelet de Paris.

Maître Jean Letellier, conseiller du roi, procureur au baillage de Pontoise.

Philippe Massieu, officier du roi demeurant à Pontoise.

Nicolas Moyses, notaire et tabellion de la baronnie de Vigny.

Catherine Roussel, fille majeure, demeure au port de Marly.

Nicolas Roussel, receveur fermier de la terre de la seigneurie de Vigny.

François Terrier, écuyer gentilhomme, fervent ordinaire du roi demeurant à Meaux.

Denis Vaillant, tisserand en toile.

Antoine Joseph Hamot, huissier, audencier au Chatelet de Paris demeurant rue du Faubourg Saint Honoré.

Charles Hamot, laboureur.

Etienne Hamot, laboureur.

Gilles César Hamot, receveur de la seigneurie de la terre de Frémainville.

Louis Hamot, laboureur.

Louis Hamot Lejeune, receveur fermier de la terre de Montgeroult.

Et aussi les possessions de l'église :

Le collège et séminaire de Pontoise, les dames carmélites de Pontoise, la maison de charité de Vigny, les dames Ursulines de Poissy, l'église de Vigny, le prieur de Théméricourt, le curé de Vigny et le chapelain de la chapelle du Bord'Haut de Vigny.



Une année à l'école...

A la découverte des saisons pour les petits : l'automne avec notre sortie à la cueillette.

Nous avons cueilli les pommes et nous avons fait de la compote.

C'était bon !

L'hiver arrive et nous avons fabriqué des petits nichoirs pour les oiseaux.

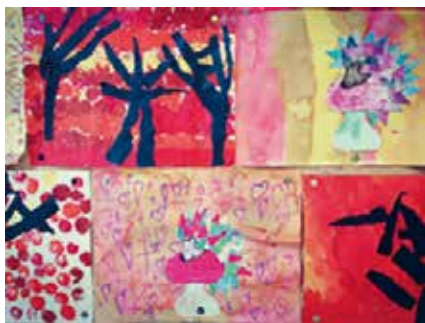
Ils seront bien au chaud !



Les élèves de moyenne section ont profité du four offert par la mairie pour confectionner de délicieux petits sablés de Noël.



Les grandes sections ont travaillé sur l'automne et les pommes et maintenant c'est Noël.



La classe de CP/CE1 a pu participer à différents événements tout au long de ces 4 premiers mois de l'année scolaire. Parmi les plus marquants Gilles Lemaire de Longuesse est venu à l'école pour le centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale.



Nous avons assisté au spectacle «rouge» et avons aussi participé au marché de Noël.

La sortie des CE2/CM1 à Villarceaux

On a vu des œuvres d'art : des grandes toiles faites avec de la terre.



C'est d'abord de l'art figuratif et à cause de la pluie et du vent, ça devient de l'art abstrait parce que la terre coule. Le peintre a voulu que la terre regagne sa place.

Ensuite dans une salle, on avait comme matériel des pierres, des balles de golf, des solides ; on les a mis dans des tissus et on a serré très

fort avec des élastiques et des fils électriques. On les a trempés dans un mélange de terre et d'eau. On a obtenu des formes différentes, c'était de l'art abstrait.



Travail des classes de CE1/CE2

Le premier vendredi de septembre, nous avons fait une randonnée avec tous les élèves de l'élémentaire à Vigny.

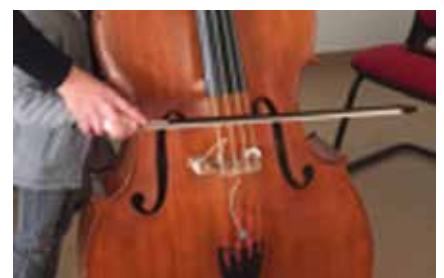
Nous avons travaillé sur la première guerre mondiale et Gilles Lemaire de Longuesse nous a montré plein d'objets de soldats.

Nous avons vu 2 spectacles à la salle des fêtes de Vigny : Oscar et Théo sur les déchets et Rouge, une version détournée du petit chaperon rouge.

Nous avons fabriqué des calendriers à la manière de Klee et des photophores pour le marché de Noël.

Eric intervient en musique le lundi et il nous a fait essayer sa contrebasse.

Lina nous a fait une démonstration de saxophone alto.



Les écrits de travail des élèves de CM1/CM2



Charte sur le règlement de la cour

«Vers fin septembre 2018 notre classe celle de Lydie et celle d'Olivier (CM1/CE2) nous avons voulu mettre des règles dans la cour. On a commencé à écrire nos idées, en classe on a pensé qu'on pourrait faire des photos pour que les petits comprennent, sans montrer le visage. Pour mettre des affiches avec ce qui est bien et mal. Puis on a visionné nos images et on a sélectionné les meilleures photos. Après les vacances on a fait différents groupes pour prendre en photo les endroits de la cour et nous remettre les idées en tête. Pour chaque idée on a mis une phrase avec ce qu'il faut faire et ce qu'il ne faut pas faire. Et on voudrait finir en janvier pour les annoncer publiquement.»

Notre avis : «On a bien aimé et trouvé que c'était utile et on a envie que les règles se mettent en place.»

Mohamed, Magsen, Merwann, Aaron

Le spectacle sur les déchets

«Le spectacle nous a été présenté dans la salle des fêtes de Vigny.

Les personnes qui nous ont présenté ce spectacle sont : Peter Lord.

Le metteur en scène et acteur, et un autre comédien.

Ils nous ont expliqué comment arrêter la pollution si tout le monde s'y met.

Les acteurs ont choisi des enfants pour ramasser des déchets au sol en moins de dix secondes, et ils ont réussi à mettre tous les déchets dans les bonnes poubelles.»

Notre avis : «Nous avons beaucoup aimé et c'était drôle.»

Meline, Isaura, Anaïs, Jessyca

Le spectacle de Rouge

«Vendredi 16 novembre 2018 nous sommes allés à la salle des fêtes de Vigny avec les classes de CP/CE1, CE1/CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2 notre classe. Il y avait Laure Debans (du théâtre de l'usine), Marjorie Juste (metteur en scène), Agnès Marietta (actrice qui interviendra dans notre classe) et Agnès (qui nous aidera pour le spectacle de fin d'année). Le

spectacle parlait de quelques contes (comme les trois petits cochons, la galette et le petit chaperon rouge...) Il y avait des chansons, un accordéon et beaucoup d'humour. Marjorie qui est marionnettiste a créé des marionnettes faites avec ses mains, aidée par son ami. Ils ont aussi fabriqué une banderole du chemin du petit chaperon rouge qui allait chez sa grand-mère. Il y avait deux actrices. A la fin du spectacle les élèves leur ont posé des questions.»

Notre avis : «Nous avons beaucoup aimé car il y avait de l'humour et nous avons trouvé que le spectacle était bien fait, surtout les marionnettes.»

Anouck, Omblin, Maeli, Mathys

Nénette et rintintin

«Nous avons fait des nénétes et rintintins avec la classe de Lydie donc CM1/CM2, pour les déposer au monument aux morts le vendredi 9 novembre 2018. Quand nous sommes allés au monument aux morts, nous avons mis les nénétes et rintintin dans des pochettes en plastique, et nous les avons mis sur le monument aux morts.

Pour fabriquer Nénette et Rintintin, il faut :

- 1-Enrouler la laine 30 fois autour de 1 carton de 10 cm pour faire le corps.
- 2-Couper les fils d'un seul côté et attacher le milieu avec un fil assez long (il faut faire un double nœud).
- 3-Enrouler la laine 15 fois autour du carton pour faire les bras.
- 4-Couper les fils des deux côtés.
- 5-Attacher le haut des fils pour faire les bras.
- 6-Attacher le haut des fils du corps.
- 7-Glisser les bras dans le corps.
- 8-Attacher en dessous des bras pour faire la taille.
- 9-Pour faire nénéte il faut laisser les fils pendre.
- 10-Pour faire rintintin il faut séparer les fils en 2 et attacher les pieds.

On peut rajouter des détails...»

Notre avis :

«C'était trop bien» : Clémence

«Je n'ai pas très bien aimé» : Nils

«J'ai aimé car c'était cool» : Evan

«Je n'ai pas trop aimé» : Alexis

Les correspondants

«Avant de faire la correspondance avec les élèves de 6ème notre classe avait à leur disposition des livres sur la première guerre mondiale par exemple : Le journal d'Adèle, Bécassine...

Nous devions en lire le plus possible et au bout d'un mois, nous devions remplir une fiche de lecture. Une fois la fiche remplie, nous avons reçu une lettre de nos correspondants en 6ème avec madame Druetz. Nous devions la lire et faire un brouillon de ce que nous voulions leur répondre sur une feuille de classeur et ensuite la recopier au propre sur une feuille de choix et la customiser et puis notre maîtresse Lydie les a envoyées au collège.»

Notre avis : «On a trouvé que c'était bien, c'était rigolo de parler avec des 6ème et de recevoir des lettres.»

Marceau, Tom, Layana

Exposition : les animaux de la première guerre mondiale

«C'était à la bibliothèque de Vigny. Nous avons été accueillis par les dames de la bibliothèque et on avait eu un questionnaire pour deux et il y avait des grandes affiches pour y répondre. On a écouté aussi un livre audio qui parlait du rôle des ânes, des mules aussi des pigeons voyageurs et il parlait aussi de chiens pendant la 1ère Guerre.

On a appris que les ânes étaient réquisitionnés à partir de 1916. Ils étaient utilisés pour apporter les munitions et la nourriture aux soldats parce qu'ils pouvaient porter des charges très lourdes. On a vu qu'on les utilisait parce qu'ils étaient petits et résistants. On a aussi appris que les églises et les écoles servaient d'hôpitaux.»

Notre avis : «On a bien aimé car on a appris beaucoup de choses sur les animaux pendant la guerre aussi il y avait beaucoup d'affiches. C'était intéressant.»

Matis et Alrick

Collège : bilan 2017/2018 et projets pour 2019

I - Bilan orientation 2017-2018 :

Sur l'ensemble de l'établissement, 2 maintiens. En 3^{ème} : 109 élèves dont 22 en 2^{nde} PRO (20,2 %), 2 maintiens (1,8 %), 85 en 2^{nde} GT (78 %).

Résultats DNB : 101/109 (92,7 %) dont 29 mentions TB (28,7 %), 28 B (27,73 %) et 16 AB (15,8 %) soit 72,27 % de mentions/reçus.

La remise des diplômes du brevet 2018 a été organisée le mardi 6 novembre 2018, lors d'une cérémonie républicaine où beaucoup d'anciens élèves de 3^{ème} étaient présents. Monsieur GUIARD (Président de la CCVC) était présent également.

II - Bilan de rentrée 2018 :

Effectifs : 491 élèves et 18 divisions (27,3 élèves par classe en moyenne).

133 élèves de 3^{ème} (26,6 élèves par classe).

111 élèves de 4^{ème} (27,75).

136 élèves de 5^{ème} (27,2).

111 élèves de 6^{ème} (27,75) dont 9 élèves de 6^{ème} en bilangue (sur 1 classe).

III - Actions de l'année 2017/2018

- Jardin pédagogique.
- Participation à la cérémonie du ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe, le 21 octobre 2017.



6 élèves (3^{ème}) et le Chef d'établissement étaient présents.

- Projet « zéro déchet » sur l'ensemble de l'établissement.

- « Tout feu tout slam » (M. Demorge)
- Spectacle de fin d'année (Mme Aubrun).
- Ateliers éducatifs (Impro, danse, dessin) et devoirs faits.

Voyages :

a) « Brocéliande » avec les 5^{èmes} B et E

Date : du 28 au 30 mai 2018.

Classes concernées : 5^{ème} B et 5^{ème} D soit 55 élèves.

Projet pluridisciplinaire mené Mme Quillard en technologie.

b) Séjour scolaire « Londres » avec les 3^{èmes} C, D et E

Date : du 11 au 15 mars 2018.

Classes concernées : 3 A et B soit 51 élèves.

c) Séjour scolaire en Italie du nord et travail interdisciplinaire avec Madame Druetz professeure de langue et culture de l'Antiquité

Date : du 27 mai au 1^{er} juin 2018.

4^{èmes} Latinistes soit 45 élèves.

Ce qui a permis de donner un sens concret à l'apprentissage d'une langue en classe et de visiter de nombreux lieux emblématiques et historiques.

d) Séjour scolaire Toulouse

Date : du 12 au 16 mars 2018.

Classes de 3C et D soit 54 élèves.

e) Séjour scolaire Munich

Date : du 11 au 16 mars 2018.

Classes concernées : 5^{èmes} et 4^{èmes} Germanistes (38 élèves).

f) Séjour à l'île de Loisirs de Cergy

Date : du 28 au 30 mai 2018 avec

quelques nouveautés !

Déplacement vers l'île de Loisirs (et retour) en VTT et non en bus ! et une activité nouvelle : vague à surf, qui a remporté un vif succès.

g) Olympiades 5^o/4^o programmées le mardi 26 juin 2018 pour les classes des 5^{èmes} et 4^{èmes}.

(Le même jour que le défi lecture 6^{ème}).

IV - Liaison avec les écoles

Olympiades CM2/6^{èmes} le jeudi 07 juin 2018 de 8h30 à 16h (toutes les classes de 6^{èmes} + 129 élèves de CM1 et CM2).

Dans le cadre de la liaison primaire/collège, l'équipe EPS a organisé cette journée multi-activités pour la cinquième année consécutive.

Les 4 enseignants, les professeurs des écoles concernés, un assistant d'éducation et des AVS ont été nécessaires au bon déroulement de cette journée.

L'équipe EPS s'est chargée de toute l'organisation (groupes mixtes CM2/6^{èmes}, rotation des ateliers...)



Prise de vue des CM2 et 6^{èmes} lors des olympiades par drone (M. Buono)

V - Portes ouvertes 2018

Le samedi 16 juin 2018, le collège Roland Vasseur a ouvert ses portes aux familles pour permettre à chacun de découvrir les projets et animations mis en place en cours d'année. Cet événement s'est tenu en même temps que les inscriptions des actuels 6^{ème}.



Affiche de présentation des portes ouvertes faite par un élève.



Démonstration de gymnastique au gymnase devant les parents

Commémoration de l'Armistice de la guerre 1914-1918

Assistance nombreuse à l'église et au cimetière autour du monument aux morts, pour la célébration du centenaire de l'armistice.

Après la levée des couleurs, monsieur le maire procéda à l'appel aux morts, puis les enfants interprétèrent la Marseillaise. Au cours de la grande guerre une soixantaine de Vignois sur 627 habitants participèrent à ce conflit.

La commune de Vigny perdit 18 de ses enfants; citons-les : Etienne Bertrand, Louis Coude, Louis Jouan, Ernest Clain, Gaston Berthe, François Hanel, Anatole Biblocque, Emile Plet, le normanien Louis Lebec, Lucien Ferboeuf, Charles Dubray, René Dubois, André Clain, Maurice Maitre, Valère Barbier, Gaston Hodan et comme dans de nombreuses communes son maire Charles Hamot et son instituteur Alfred Roulleau.

Après guerre la commune de Vigny rendit un hommage de reconnaissance à deux poilus qui décédèrent des



suites de maladie en 1920 : Stanislas Filiatre (mobilisé en 1917) et Henri Pilleux (croix de guerre, mobilisé de 1914 à 1919). N'oublions pas les blessés et handicapés, les orphelins et les veuves de ce désastre démographique.



Centenaire de l'armistice 2018

La bibliothèque de Vigny Loisirs a organisé une exposition empruntée aux Archives Départementales du Val d'Oise : « L'âne en guerre et autres animaux »

Au cours de la semaine nous avons accueilli les élèves de CM. On a commencé par écouter un enregistrement de lettres de poilus nous racontant leur vie pendant la guerre. Ensuite ils ont découvert l'exposition et ses photos à travers un questionnaire. Ils ont appris plein de choses et ils n'imaginaient pas que les ânes étaient aussi présents dans le monde des tranchées durant la guerre 14/18.

Le samedi nous avons reçu les anciens combattants et nos lecteurs. Ce fut un moment convivial où les uns et les autres ont pu échanger des souvenirs.



Événements

Succès de la journée du patrimoine

16 septembre

Près de 70 personnes, enfants compris, avaient répondu à l'invitation de la Commission Environnement et Patrimoine pour suivre le parcours concocté par Isabelle Cot et Cyrille Porté, et animé par Jean Ferlier à la découverte des bâtiments et monuments vignois chargés d'histoire.



Deux de nos aînés, Jean Jolivard et Bernard Devillers, apportaient leurs commentaires par des anecdotes très vivantes sur leurs jeunes années passées à Vigny.

Après un rassemblement au stade sous un soleil radieux la petite troupe est partie en direction de **l'ancienne gare**, première maison en arrivant de Longuesse, La gare a fonctionné de 1913 à 1949. Elle faisait partie de la ligne, Meulan/Pontoise ou Meulan/Magny, appelée « le petit train de la vallée de l'Aubette ».

Puis le groupe s'est arrêté devant **le pavillon de chasse du château** à l'entrée du bourg, pour contempler de chaque côté de la route, les statues du Sacré Cœur de Jésus et de la Vierge Marie, positionnées en hauteur sur de grands piliers, probablement installées par le comte Vitali.



Les participants se sont ensuite dirigés vers **l'ancienne ferme du château**, actuelle propriété de monsieur le maire, baptisée à l'origine **maison rouge**.

Ce manoir édifié au 17^{ème} siècle par le cardinal d'Amboise et restauré au 19^{ème} par le comte de Vitali, avait été laissé à l'abandon avant que Yves de Kervéguen en fasse cette belle demeure. On a pu y admirer la tourelle hexagonale, le plus ancien élément de cette construction, en pierre de taille et moellons ainsi que les corniches, les lucarnes et les fenêtres entourées de briques ; plusieurs anciens bâtiments agricoles organisés autour d'une cour ont été transformés en habitations.



En face du manoir, **la maison de la Comté**, datant du 15^{ème}/16^{ème} siècle est certainement la plus ancienne maison du village.



On peut y distinguer un écusson au dessus de la porte, ainsi que deux cheminées ouvragées. Les ouvertures ont été murées laissant une impression d'abandon, la restauration de ce bâtiment moyenâgeux devrait se faire dans le cadre de la rénovation du château.

Toujours rue de la Comté, **le lavoir et l'abreuvoir** ; il ne faut pas oublier la vocation agricole du village au début du siècle dernier. Construit au 19^{ème} siècle et détruit lors de la



première guerre mondiale, il a été reconstruit par la suite. Il est constitué d'un double déversoir suivi d'un abreuvoir, alimenté par l'Aubette de Meulan.

Puis direction **le moulin rouge**, au fond de la rue des saules, au bord de l'Aubette. Le bâtiment principal est sur 3 niveaux construit en moellons enduits d'ocre rouge, d'où le nom. Au début du 20^{ème} siècle il alimentait en électricité le château et les communs, la ferme, l'église, le presbytère, l'étude notariale, la poste et la gendarmerie.

Dernière étape le cimetière, **la chapelle funéraire** de la famille Vitali construite sous la forme d'un temple antique ; elle est décorée de colonnes en fronton, de frises sculptées entourant le blason de la famille Vitali. Le comte Vitali est mort en 1919. Une autre curiosité, le **cénotaphe** de la princesse Armande de Rohan élevé en sa mémoire au centre du cimetière, monument dont le soubassement est en pierre de taille, surmonté d'une urne drapée sur laquelle est posée une croix, le tout entouré d'une grille en fer forgé.



Une promenade sous le soleil qui a fait découvrir aux participants, grâce au travail de notre historien Jean Ferlier, quelques monuments remarquables qui contribuent à l'identité de notre village. Et bien entendu cela s'est terminé par le pot de l'amitié dans une salle de la mairie.

LES 24 H DE VIGNY

Grande fête à Vigny le 29 juin prochain



Comme déjà annoncé précédemment une course de push cars entre les communes faisant partie de la CCVC sont invitées à participer à cette grande fête.
(Brèves n°29 – Novembre 2018)

L'équipe de conception a commencé à démarrer le push car « adultes » dans l'atelier communal.

Un push car « enfants » va être réalisé avec l'aide de l'association des parents d'élèves de l'école de Vigny (APEV). Les professeurs ont organisé un vote pour que les enfants choisissent le thème de leur push car. A été retenu « les Minions ».

Le collègue Roland Vasseur de Vigny a lui aussi commencé à s'organiser avec les professeurs et élèves.

Les courses auront lieu dans le centre du village (pour rappel, le centre bourg sera totalement fermé à la circulation).

Des paddocks seront installés sur la place des marronniers. Dans ces stands d'écuries de courses seront garés les push cars en vue des derniers préparatifs et de la logistique.

Des animations autour des courses de voitures et du cinéma vont être organisées dans le centre du village. Enfants et adultes pourront y participer. D'ores et déjà on peut vous annoncer que vous attendront : un taureau mécanique, un circuit 24 géant, un circuit kart pour les enfants, des animations « type kermesse », une exposition sur le cinéma dans le Val d'Oise

Tout au long de la journée vous pourrez vous restaurer aux différentes buvettes décorées toujours sur le thème du cinéma. Du reste, il n'y aura pas que les buvettes, vous ne reconnaîtrez peut-être plus votre village ... !

La journée se poursuivra par une grande soirée dans les salles des fêtes et le jardin de la mairie. Un délicieux dîner concocté par l'équipe de restauration sous la direction d'un professionnel sera servi (attention les salles n'étant pas extensibles, les places seront limitées). Un orchestre animera le dîner.

La soirée se terminera au stade par un feu d'artifice en musique, et se prolongera par une soirée dansante.

Nous vous attendons nombreux pour participer à ce grand moment festif !

Nous avons besoin des compétences de chacun d'entre vous pour que cette fête reste un moment inoubliable.

Manifestez-vous auprès de la mairie pour rejoindre les équipes de bénévoles.





Les demandes d'exposants ayant été particulièrement nombreuses, au vu de la réputation de cet événement de qualité, le marché s'est agrandi le samedi avec l'ouverture d'une salle en sous-sol, joliment décorée à l'image de l'ensemble du marché. Le stand de l'école a mis en valeur de très belles couronnes de Noël confectionnées par les parents ainsi que des petits bricolages réalisés par les enfants en

Féerie du marché de Noël avec Vigny Loisirs

Comme chaque année, Vigny Loisirs, entouré de nombreux et indispensables bénévoles, a organisé le traditionnel marché de Noël les 8 et 9 décembre dernier.

classe. Pour se restaurer le dimanche, le Potager Régal de la Food Caravane a séduit les visiteurs avec une cuisine végétale et naturelle.

Toute l'équipe de Vigny Loisirs tient encore une fois à remercier les bénévoles qui se sont mobilisés pour la réussite de cette manifestation incontournable dans le village. Et il est vrai que la magie de Noël opère toujours.

En 2019, d'autres événements sont d'ores et déjà prévus par l'équipe de Vigny Loisirs tels qu'une soirée belote en février, la bourse du jouet de collection en mars, la soirée collège en avril, la brocante avec, grande nouveauté cette année, un marché aux fleurs en mai et le spectacle de fin d'année des sections en juin. Autant



dire que l'on n'a pas fini de s'amuser à Vigny !

Vigny Loisirs est sur Facebook. Alors, n'attendez plus ! Likez et partagez notre page !

Noël des enfants

Le vendredi 14 décembre les 110 enfants de 1 jour à 7 ans étaient invités par la mairie à la salle des fêtes pour assister au spectacle « Gaïa » présenté par la compagnie Axe Cirque.

Les enfants ont été subjugués par la beauté et par la poésie de ce spectacle tournant autour de l'équilibre, de la jonglerie, de l'acrobatie. Autre qualité, le spectacle était participatif, les enfants étant appelés sur scène pour redonner des couleurs à la planète Gaïa. C'était vraiment ravissant et réussi.

La soirée ne pouvait pas se terminer sans l'arrivée du Père Noël chargé de tous ses cadeaux. Sans nul doute les enfants ont été très gâtés.

La soirée s'est poursuivie pour toutes les familles, autour d'un beau buffet concocté par Brigitte et Christelle. Les parents pouvaient échanger entre eux pendant que les enfants s'en donnaient à cœur joie dans le château gonflable à boules. Il y avait aussi Oups le clown qui leur créait de belles sculptures de ballons.

C'est plein d'étoiles dans les yeux que nos chers petits sont rentrés chez eux.



L'entreprise Add-On Consulting s'installe à Vigny

Le premier bâtiment est déjà sorti de terre, les 2 autres suivront, mais dès février la cinquantaine d'employés s'installera dans les bureaux de ce bâtiment de 1 400 m² sur deux niveaux construit sur les 10 000 m² de terrain au Bord'Haut.



Add-On Consulting installe son siège social, sur un campus d'entreprises dédié au monde de la sécurité et de la sûreté qui à terme comptera 3 bâtiments.

Plusieurs sociétés tournées vers l'informatique et les technologies de sécurité et de vidéo surveillance font partie du groupe : M2M Factory traite les problématiques de sûreté de l'Etat, MA2 le développement de solutions et de vidéo-surveillance, et ONYX grossiste et distributeur en matière de vidéo protection et contrôle d'accès.

En septembre prochain la société fêtera ses 20 ans. La start-up créée par 4 associés en 1999, et dirigée par Sylvain Le Chatton, 43 ans, a été distingué par ses pairs dès le début de son activité, comme entreprise innovante en recevant à Cergy le «Ritec» d'or.

Depuis l'entreprise a fait son chemin, d'abord installée à Cergy puis à Cléry en Vexin, les dirigeants ont rapidement manqué de place et cherchaient un terrain, situé sur un axe routier, suffisamment grand pour y faire construire trois bâtiments : bureaux

et espace de co-working, restaurant et crèche. C'est par un réseau d'entrepreneurs que le terrain a été trouvé.

Un projet ambitieux qui prendra encore quelques mois pour être finalisé. D'abord pour le co-working, l'idée étant de pouvoir accueillir dans un espace dédié, des personnes se rendant en voitures à leur travail sur la D14 en leur offrant ainsi la possibilité de s'arrêter avant les bouchons et de travailler une heure ou deux en attendant que la circulation se fluidifie, ou tout autre cas de figure ; dix postes de travail sont prévus. Idem pour la crèche située sur un axe routier très fréquenté.

Un gros investissement pour cette entreprise de haute technologie (4,3 millions d'euros) dont le dirigeant est aussi maire d'une commune rurale du Vexin. La commune s'enorgueillit d'accueillir ce fleuron de l'informatique qui vient de décrocher le marché de la vidéo protection de la RATP.

Bienvenue dans le plus beau village du Vexin.

Le Conseil Intercommunal des Jeunes de la Communauté de communes Vexin Centre a été créé officiellement le 25 avril 2017.

Une majorité de communes de l'intercommunalité a proposé à ses jeunes d'être représentés au sein de ce conseil. Ce conseil intercommunal s'organise alors en trois commissions : événementiel, environnement et transport. En ce qui concerne la commune de Vigny, Anaëlle Quellery et Claire Pailla se sont proposées afin d'être les représentantes de notre commune. Elles siègent alors toutes les deux au sein de la commission transport et sont accompagnées de leur référent-adulte, Antoine Traineau.

Depuis la création de la commission, composée de représentants des jeunes de Nucourt et de Cléry-en-Vexin le groupe s'est attelé aux problématiques de mobilité de l'ensemble des jeunes de la communauté de communes. En effet, après avoir dressé un constat des difficultés de la jeunesse vexinoise à se déplacer sur le territoire, que ce soit pour se rendre dans leurs établissements scolaires mais aussi pour pratiquer différents loisirs et activités sportives, la commission a fait des propositions.

L'ensemble de la commission a alors proposé de renforcer les modes de circulation douce par l'intermédiaire notamment d'itinéraires balisés de pistes cyclables. Ensuite et afin de favoriser l'utilisation du vélo, les jeunes ont suggéré de faire installer des abris à vélo à proximité des gares et arrêts de bus qui regroupent le plus d'usagers.

Par ailleurs tout un travail sur la sécurité routière a été évoqué par la commission et notamment sur la visibilité autant en vélo qu'à pied lors des déplacements. Pour ce faire, la commission a été intégrée à la journée «Prévention et sécurité» organisée par l'association «Les P'tits curieux de Saint-Clair». Divers jeux de société et quizz ont été soumis aux visiteurs afin de les sensibiliser au danger de la non-visibilité. Des conseils ont alors été prodigués par la commission afin de faire prendre conscience aux jeunes, et moins jeunes visiteurs des divers dangers de la route.

La commission est très investie et se réunit régulièrement afin de faire évoluer les projets. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez en faire partie.



Avec un tout nouveau court, rénové en 2018, le TC Vigny est paré pour accueillir ses adhérents pour des parties de tennis en toute convivialité.

Pour l'ensemble de ses adhérents, le TC VIGNY organise tout au long de l'année plusieurs manifestations, de l'après-midi Adhérents à son traditionnel et renommé Tournoi Merguez en juin en passant par son Tennis Galette de janvier, sa soirée annuelle prévue le 16 mars, ou encore ses tournois internes qui débiteront en mars.

Le club permet aussi aux joueurs et joueuses de participer aux compétitions régionales avec 5 équipes sur deux périodes, en mai et en septembre.

Vous avez envie de pratiquer le tennis ? Alors, n'hésitez pas à venir rejoindre le TC Vigny.



Pour tout renseignement : tc.vigny@fft.fr ou 06 14 65 83 58
Ou retrouvez-nous sur www.facebook.com/tc.vigny



Ecole de Sabre Kusanagi Des nouveautés au sein de l'Ecole de Sabre !

De nouveaux petits élèves de 3 ans trottent sur nos tatamis avec papa ou maman.

L'activité baby judo, une des spécialités de notre professeur, a remporté un vif succès. Ce cours permet à un parent de partager un moment privilégié unique avec son enfant. Tout en permettant au petit de dépasser ses limites, le parent en profite pour se renforcer musculairement.



En ce début de saison nous avons démarré un programme de prévention des chutes destiné aux seniors soucieux de leur santé. Il est conçu pour prévenir les fractures et améliorer leur vie quotidienne. Ce programme novateur est reconnu et préconisé par l'INPES (Institut



National de Prévention et d'Éducation pour la Santé).

Du côté escrime japonaise en sport Chanbara, Stéphane Karampournis a vaillamment représenté Vigny au championnat de France en décrochant une médaille de bronze face à un champion du monde et un champion d'Europe ! Mais on ne pratique pas que la haute compétition à l'Ecole de Sabre, on s'amuse aussi beaucoup et on peut désormais pratiquer pour le loisir en famille, le dimanche matin au gymnase de Vigny.

Côté ludique justement, l'entraînement au sabre laser a lieu tous les

dimanches matin, il est ouvert et accessible à tous et à toutes à partir de 14 ans. Les plus petits peuvent déjà s'inscrire au prochain stage du 15 au 19 juillet.

Le samedi après-midi à la maison du village, notre ludothèque variée pour petits et grands est à la disposition des esprits joueurs. Et le soir de grandes aventures y attendent les rôlistes.

Bonne année 2019 à toutes et à tous !

Contact : 01 30 39 29 78 ou kusanagi@ecoledesabre.fr
www.ecoledesabre.fr



Vigny Loisirs, créateur d'événements

Avec plus de 350 adhérents pour l'année 2017-2018, l'association Vigny Loisirs fondée en 1989 fait battre le cœur de notre village toute l'année au rythme de ses multiples activités et événements.

Constitué de 8 membres, ardents défenseurs d'un village « qui se bouge », le bureau de Vigny Loisirs ne manque pas d'idées pour vaincre la morosité.



Animés par des valeurs fortes telles que l'authenticité, la simplicité, la gentillesse et la joie de vivre, les G.O.

bénévoles de Vigny Loisirs insufflent chaque mois un air de détente, de distraction et de dépaysement dans le village et ont à cœur de donner de leur temps pour que les autres puissent passer du bon temps.

Des bénévoles rejoints à chaque manifestation par d'autres bénévoles, véritable colonne vertébrale de Vigny Loisirs, sans lesquels le Marché de Noël et la Brocante notamment, manifestations phares du village, n'existeraient pas.

Vigny Loisirs est une vitrine indéniable du rayonnement culturel, patrimonial et sportif de Vigny. Mais c'est aussi le symbole évident des liens qui unissent les habitants de notre village.

Au travers des différentes activités

proposées, l'essentiel reste encore la rencontre, l'échange, les amitiés créées depuis de longues années et les nouvelles qui se tissent d'année en année.



Alors, il n'est jamais trop tard pour nous rejoindre !

Pour en savoir plus, consulter notre page Facebook



Association Sportive du Vexin

Siège social : Mairie de Marines - place du Maréchal Leclerc - 95640 MARINES

L'AS Vexin est né de la volonté des dirigeants des clubs de football de nos villages qui en fusionnant permettent la pratique du football dans toutes les catégories d'âge.



L'AS Vexin accueille les enfants garçons et filles de 5 à 11 ans sur les stades de Marines, Nucourt, Sagy et Vigny.

Les garçons de 12 à 19 ans s'entraînent sur le stade de US. Les filles de 12 à 19 ans sur le stade de Marines. Cette saison, notre club a continué à développer son offre de football à toutes les tranches d'âge.

Séniors féminins - vétérans +45 - vétérans - seniors - garçons 15, 17 et 19 ans - filles 13 et 16 ans. Et les équipes de football à effectif réduit de 5 ans à 11 ans.

Toutes ces équipes participent aux différents championnats organisés par

la Fédération Française de Football tout au long de la saison. Pour encadrer ces jeunes chaque année le club envoie ses éducateurs en formation dispensée par la FFF.

Cette saison les équipes féminines et vétérans +45 disputent leurs rencontres sur le stade de Vigny chaque week-end.

Nous avons accueilli beaucoup plus d'enfants dans nos écoles de football à la rentrée de septembre. Notre grande satisfaction est le doublement du nombre d'inscrits à Vigny par rapport à la saison dernière. C'est en effet plus de 50 enfants qui pratiquent leur sport favori le mercredi après-midi.

La saison passée, les intempéries nous ont obligés tout au long de l'hiver d'annuler beaucoup d'entraînement le mercredi et les rassemblements de nos différentes écoles de foot le samedi à Vigny. Cette année nous disposons du gymnase le mardi soir et le samedi après-midi pour accueillir les enfants dans de bonnes conditions pendant l'hiver. Merci à la municipalité de Vigny de permettre l'accueil de nos enfants dans ce gymnase.

L'aide de nos communes est précieuse malgré des moyens limités mais celles-ci sont toujours à l'écoute de nos difficultés et essaient de nous aider dans la mesure de leurs moyens.

Pour nous permettre de nous développer nous organisons plusieurs manifestations qui nous permettent de financer nos formations, ventes de sapins à Noël, les lotos à Vigny et à Marines.

En cette période de vœux L'AS Vexin vous souhaite une bonne et heureuse année.

Jean-Michel LE NOURS
Président



L'APEV 95 (Association des Parents d'Élèves de Vigny)

Les membres du bureau et du CA de l'APEV 95 tiennent à vous présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2019.

Que celle-ci soit douce et remplie de joie et de projets permettant aux écoliers et à leurs familles de vivre des moments festifs et conviviaux.

Le marché de Noël, la fête de fin d'année de l'école et le carnaval sont désormais des rendez-vous incontournables de notre association.

L'APEV a innové en 2018 en proposant un pique-nique et une soirée Halloween qui ont remporté un vif succès et ont créé du lien entre tous.

Nous sommes heureux de pouvoir aider les classes de Mme Bour et Mr Bonnier à partir en voyage scolaire et de pouvoir continuer à aider l'école dans ses projets pédagogiques et travailler de concert avec l'équipe pédagogique.

Pour tout renseignement :
parentslevesvigny95@gmail.com



Clocher en danger : naissance d'une association, ASSAUREV

Depuis la loi de la séparation de l'église et de l'état en 1905, les églises sont devenues propriété des communes qui doivent pourvoir à leur entretien au titre du patrimoine.

Le clocher de l'église Saint Médard de Vigny est en très mauvais état, risque de s'écrouler, et nécessite des travaux urgents de grande ampleur. Une petite commune de moins de 2000 habitants n'a pas les moyens de faire face à de telles dépenses de rénovation (311 000 euros) malgré les subventions de l'état, de la région et du département.

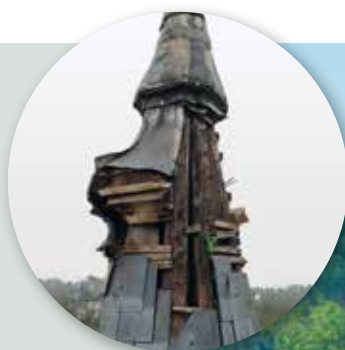
A l'initiative de monsieur le maire, et pour associer l'ensemble des habitants à ce sauvetage, l'**Association pour la Sauvegarde et la Restauration de l'Eglise de Vigny (ASSAUREV)** dite *les Amis de Saint-Médard*, s'est constituée pour pouvoir collecter des fonds auprès des particuliers, des institutions, des entreprises... Elle est habilitée pour organiser des événements à vocation

culturelle pour financer les travaux, à l'image de Longuesse qui dernièrement a œuvré pour la reconstruction des vitraux de l'église.

Un peu d'histoire :

L'église Saint-Médard de Vigny a été construite en 1894 à l'initiative et grâce aux dons du Comte Philippe VITALI sur l'emplacement de l'ancienne église datant de la fin du 12^{ème} siècle, démolie pour cause de vétusté.

L'architecte Tubeuf a réalisé cet édifice dans un style néogothique développé par Violet-le-Duc dans son «dictionnaire de l'architecture» et illustré ici par un abondant décor sculpté, notamment sur le clocher (gargouilles, pinacles, gable, épi) et sur le faitage de la nef (ornement de faitage et ange monumental formant épi aujourd'hui disparus).



L'ASSAUREV s'est donc constituée pour sauver ce clocher le lundi 17 décembre dernier, les statuts ont été créés, l'assemblée constitutive s'est réunie au sein d'un bureau :

Présidente : Annick de Traversay
Secrétaire : Alain Caillot
Trésorière : Marie-France Paviot

Si vous voulez adhérer à ce projet, nous aider, faire un don pour restaurer ce joyaux de l'architecture néogothique et préserver notre patrimoine, faites-vous connaître à la mairie.

Savez-vous comment fonctionne la cantine de l'école ?

Depuis quelques années nous faisons appel à un prestataire, Yvelines Restauration dont nous sommes satisfaits et dont les repas dans l'ensemble sont appréciés par les enfants.



De plus en plus d'enfants déjeunent à la cantine. Cette année il y a en moyenne 100 élèves du primaire et 65 élèves de maternelle.

Au niveau administratif les familles inscrivent leurs enfants soit annuellement, soit mensuellement.

Les menus sont annoncés pour une durée de trois mois et le prix du repas est de 4,10 €.

Pour un bon fonctionnement, les fiches d'inscriptions à la cantine doivent parvenir au secrétariat de la mairie pour le 8 du mois qui précède.

En cas de retard la facture sera majorée de 15 %.

Les règlements se font pratiquement tous par prélèvement, certains par chèques ou en espèces.

Pour rappel, en cas d'annulation de repas, Yvelines Restauration nous demande de prévenir 48h avant et ce avant 9h du matin !

En ce qui concerne l'organisation sur place elle est rigoureuse et le timing est calculé pour que les élèves déjeunent dans de bonnes conditions.

Quand Emilia, notre super cantinière arrive à 9h, les repas ont déjà été livrés à 6h30 le matin. Elle commence par vérifier si la livraison correspond

bien à la commande. Chaque jour il y a un prélèvement de l'entrée et du plat qui est conservé 24h en cas de problème alimentaire. Ce qui n'est jamais arrivé.

Tous les 3 mois, Emilia rencontre la diététicienne pour faire le point sur les menus. Elles échangent sur les livraisons et sur les repas. Ceux qui ont rencontré un franc succès, ceux pour lesquels il y a eu beaucoup de pertes et de gaspillages. Ceci afin de réajuster les menus en fonction des goûts de nos chers petits et bien sûr tout en tenant compte de l'équilibre alimentaire.

Commence alors le dressage des tables, les préparations en fonction des jours ; des entrées, la découpe du fromage, des fruits, la répartition des desserts, la coupe du pain, la mise en carafe de l'eau.

Dans la cuisine nous avons des fours réservés au réchauffage des plats. Entre temps est arrivée Patricia de l'entreprise LNCS (prestataire extérieur pour l'aide à la cantine et le ménage en maternelle) qui va aider Emilia au service et à la vaisselle.

Le premier service commence à 12h pour les maternelles. Deux ATSEM, Laurence et Céline sont là aussi, pour aider au service et pour découper la

viande de tous les petits loulous. Et croyez-moi personne ne chôme. Il faut que les enfants puissent déjeuner dans de bonnes conditions et qu'ils puissent se détendre. Les élèves du primaire arrivent pour le deuxième service à 12h30 accompagnés de Béatrice (ATSEM) et de Dominique (une employée extérieure de l'association VIE). Durant 15 minutes les deux services se chevauchent. Ils sont par table de 6 et ce sont les élèves assis au centre qui font le service.

Le troisième service est celui des adultes, les repas sont pris dans une salle attenante à la cuisine.

Une fois que les repas sont terminés et que les uns et les autres partent soit en récréation, à la sieste, en classe ou au travail, Emilia et Patricia commencent pour l'une les rangements et le ménage de la cantine, pour l'autre la vaisselle et le nettoyage de la cuisine.

Ainsi quatre fois par semaine cette organisation bien rodée se met en place et nous profitons de cet article pour remercier Emilia et tout le personnel qui prend en charge nos enfants sur le temps de midi pour leur bienveillance et leur gentillesse.



18 novembre



Spectacle «Pourquoi les chats ne nous parlent pas»

Un spectacle de qualité, très réussi.

69 personnes dont 30 enfants ont assisté à la représentation de la troupe «Ici.Théâtre». Félicitations aux acteurs qui jouent plusieurs personnages avec beaucoup de talent. Tous ont été ravis.



8 décembre

Dédicace à la Bibliothèque

Grand succès, le 8 décembre dernier un vignois, Frédéric Deligne auteur de bande dessinée adulte est venu dédicacer ses derniers albums.

Nouvelle installation à la Croix Jacquebot

Une nouvelle entreprise vient de s'installer près du Laurans' dans la cour du garage de la Croix Jacquebot.

Il s'agit du laboratoire d'un boucher - charcutier traiteur Philippe Pouch qui vend sur les marchés de Pantin et Argenteuil, la société Philemax.

L'espace de Vigny est seulement un laboratoire qui permet à cet artisan de faire ses préparations. Aucune vente ne se fait sur place pour l'instant.

L'entreprise compte 3 personnes dont 2 à temps partiel.

27 janvier

Concert du nouvel an



Liste des récipiendaires

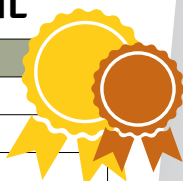
MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

ARGENT (20 années de services)

Madame Nathalie DESCHAMPS

Madame Patricia PORTÉ

Monsieur Frédéric LADROUE



VERMEIL (30 années de services)

Monsieur Jean-Michel ROL

OR (35 années de services)

Monsieur Jean-Michel FONTAINE

GRAND OR (40 années de services)

Madame Dominique MOYET

Madame Anne-Marie MYOUX



Remise des diplômes du travail par monsieur Maurice Barate secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise à l'occasion de la cérémonie des vœux.

État civil 2018



NAISSANCES

| |
|--|
| COCLIN DA PONTE Ezekiel né le 28 janvier 2018 à PONTOISE (95) |
| BOURGAIE Mael né le 22 mars 2018 à PONTOISE (95) |
| TAHMASSEBI Léa née le 22 mai 2018 à PONTOISE (95) |
| DELAROCHE Guiliana née le 25 juin 2018 à PONTOISE (95) |
| BESCONT-CASTALDI Tiago né le 02 juillet 2018 à Pontoise (95) |
| MAUGER Gabin né le 30 juillet 2018 à L'ISLE ADAM (95) |
| RENON Julian né le 06 août 2018 à MEULAN-EN-YVELINES (78) |
| BOUTON Mathieu né le 23 août 2018 à PONTOISE (95) |
| BACHIR TARRIT Nina née le 4 septembre 2018 à PONTOISE (95) |
| QUILLAUD Jude né le 28 octobre 2018 à PONTOISE (95) |
| FLOCTEL Sasha né le 30 novembre 2018 à PONTOISE (95) |
| CHASTAGNOL KARBILA Jade née le 7 décembre 2018 à PONTOISE (95) |
| Toutes nos sincères félicitations aux heureux parents |

DÉCÈS

| |
|---|
| Monsieur HASLUND Svend-Alexandre décédé le 29 janvier 2018 à PARIS 15 ^{ème} |
| Madame MEURISSE Brigitte née FRANCK DE PRÉAUMONT décédée le 10 octobre 2018 à VIGNY (95) |
| Monsieur LE ROUZO Philippe décédé le 26 octobre 2018 à PONTOISE (95) |
| Madame DELESCLUSE Janine née HERBAUT décédée le 25 novembre 2018 aux MUREAUX (78) |
| Madame FEZAS Marie-Thérèse née SCHAETZEL décédée le 4 décembre 2018 à PONTOISE (95) |
| Monsieur JANOVET Marc décédé le 31 décembre 2018 à MAGNY-EN-VEXIN (95) |
| Toutes nos sincères condoléances aux familles |

MARIAGES



| |
|---|
| LAKEHAL Bruno et DOS SANTOS Isabelle le 05 mai 2018 |
| HUPPE François et GRISVARD Chloé le 25 août 2018 |
| Tous nos meilleurs vœux aux jeunes époux |

NOUVEAUX HABITANTS

| |
|---|
| Monsieur Valentin DUPIRE et Madame Cécile VINCENT 7, rue de la Comté |
| Monsieur LE CLECH Yoann et Madame WEISS Gwenaëlle 22, rue du Général Leclerc |
| Monsieur GARNIER Guillaume et Madame THIENNOT Séverine 15 bis, ruelle aux Moines |
| Monsieur TIDJANI Mohamed et Madame GISSELMANN Camille 1, impasse des Cendres |
| Monsieur DELAROCHE Robin et Madame CASTALDI Jodie 31, rue de Rouen |
| Monsieur DEPELCHIN Maxence et Madame BOUNOUAR Marie 12, rue Beaudouin |
| Monsieur SCHLUMBERGER Marc - 36, rue Beaudouin |
| Monsieur TERROY Julien et Madame SECRETAIN Delphine 3, impasse l'Épine Vinot |
| Monsieur HENON Yves et Madame ANDRIAMILANDY Maiwen 12, avenue Pierre Peineau |
| Monsieur DA SILVA Mario et Madame LIRZIN Corinne 18, rue Beaudouin |
| Monsieur et Madame ALVES DA CUNHA Miguel - 1, impasse Dubuc |
| Monsieur REGGIORI Cédric et Madame LE GOFF Aurélie 5, rue du Général Leclerc |
| Madame PRONINE Sandrine - 30, rue du Général Leclerc |
| Monsieur BETTENCOURT Sébastien - 12 ter, rue de Rouen |
| Monsieur et Madame ROBERT Sébastien - 12, rue de Rouen |
| Monsieur MAJOREL François - 6, rue de la Comté |
| Monsieur et Madame GRANGIEN Etienne - 14, rue Vaillant |
| Nous leur souhaitons la bienvenue |

Moments forts de 2018...





AGENDA Municipal

| | |
|------------------|-------------------------------|
| Samedi 23 mars | matinée éco citoyenne |
| Samedi 23 mars | carnaval de l'école |
| Dimanche 19 mai | brocante |
| Samedi 25 mai | jeux inter villages à Avernes |
| Dimanche 26 mai | élections européennes |
| Vendredi 21 juin | kermesse de l'école |
| Samedi 29 juin | les 24 heures de Vigny |

Retrouvez les dates des séances du conseil municipal sur le site de la mairie : www.vigny.fr

Nouvelle adresse mail mairie@vigny.fr



Le samedi 19 janvier monsieur le maire, Robert de Kervéguen a organisé avec le conseil municipal la traditionnelle cérémonie des vœux en présence de nombreux habitants, de monsieur Maurice Barate secrétaire général de la préfecture du Val d'Oise, du sénateur et ancien ministre Alain Richard, Sylvie Couchot conseillère départementale de notre canton et maire de Vauréal, ainsi que Sophie Borgeon conseillère départementale, les maires des communes voisines.

LES ECHOS DE Vigny

Bulletin de la commune de Vigny

Contact : **Mairie de Vigny - Tél. : 01 30 39 21 20**

Rédaction : Catherine Danel, Ana Fauvet, Jean Ferlier, Robert de Kervéguen, Marie-France et Alain Paviot, Marie-France Puget.

Ont participé à ce numéro : Catherine Bonnouvrier, Lydie Bour, Sylvie Bringer, Aguibou Dembelé, Claude Dumont, Gilles Laage, Michèle Paez, Anick Pertuisot, Marie Pottiez, les associations.

Crédit photos : mairie de Vigny, Philippe Dayot, Robert Demard, Serge Paris, les associations, iStock.

Conception et réalisation : FDC

www.vigny.fr

Retrouvez les comptes rendus du conseil municipal et toutes nos publications dans la rubrique publications communales.

